

## ✝ Commanderies par département ✝

Les commanderies de France triées par département

### Département du Lot-et-Garonne

#### Agen (Sainte-Quitterie) (47)

Maison du Temple de Sainte-Quitterie d'Agen.

*Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement et Canton: Agen - 47*



*Localisation: Commune d'Agen, XVIe siècle*

A une époque que nous ne pouvons préciser, les Templiers fondèrent un établissement dans la ville même d'Agen. Près de l'église Sainte-Quitterie, dont le dîmaire et la seigneurie spirituelle leur avait été donnés dès le principe, s'élevait la masse sombre d'un vieux donjon crnelé; leur autorité s'étendait de là sur tout le quartier entourant leur enclos et désigné dans les vieux cadastres sous le nom *du Temple*. A peine la construction du château de Brulhes eut-il fourni aux Templiers une résidence plus à leur convenance, qu'ils s'empressèrent de s'y fixer, abandonnant leur fief de Sainte-Quitterie, qui ne forma plus qu'un membre de la nouvelle Commanderie. Nous ne trouvons plus

d'indication sur ce membre depuis l'époque de son adjonction au Temple de Brulhes jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle, sinon qu'il s'accrut en 1315 de tout ce que l'Ordre de Saint-Jean possédait dans le voisinage.

Il existait à Agen, au XII<sup>e</sup> siècle, plusieurs bâtiments appartenant à l'ordre du Temple. Une église dite de Sainte-Quitterie, une maison forte, un péage pour traverser la Garonne et un donjon. Ces bâtiments ont été détruits.



*La rue du Temple à Agen,*

**Ordinateurs - cadastre de 1809**

## **Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem**

En 1553, les consuls d'Agen entreprirent, au mépris des privilèges des chevaliers de Malte, de prélever les tailles sur les biens qu'ils possédaient dans la ville d'Agen et dans sa juridiction. Mais le Commandeur obtint à ce sujet des lettres de chancellerie du Parlement de Bordeaux; les consuls durent se résigner et consacrer les immunités de l'Ordre, par une délibération, dont le procès-verbal fut déposé dans les archives. (*Archives de Sainte-Quitterie, L. III.*)

Ne résidant plus depuis des siècles dans la ville d'Agen, les Commandeurs du Temple cherchèrent à tirer le meilleur part possible de leur vieille église de Sainte-Quitterie, que les siècles et le délaissement menaçaient d'une ruine prochaine.

Nous trouvons dans les archives un accord conclu en 1601 entre Raymond de Gozon Mélaç, Grand-Prieur de Toulouse, commandeur de la Cavalerie et du Temple, et le syndic de la confrérie des Pénitents d'Agen. Le chevalier autorisait ces derniers à faire leurs exercices de dévotion dans la chapelle de Sainte-Quitterie, à la condition de se charger de toutes les réparations. (*Archives de Sainte-Quitterie, L. III.*)

Vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, le Commandeur François de Pallavicini obtint du Grand-

Maître l'autorisation de céder à l'évêque d'Agen l'église de Sainte-Quitterie, « qui ne rapportait rien à l'Ordre pour y établir une maison de refuge autorisée par lettres patentes de 1746: le prélat s'engageait, de son côté, à servir au Commandeur « une rente noble consistant en une croix d'or de la valeur de 85 livres; » au dessus de la porte du futur établissement s'élèvera la croix de l'Ordre, et, lors des visites de la Commanderie, les commissaires seront reçus au son des cloches par l'aumônier du couvent (1753). (*Archives de Sainte-Quitterie, L. III.*)

## **Maîtres du Temple dans la ballie d'Agen.**

11XX-XXXX. Fort Sans de Vidalhac.

1155-1158. Augier de Bédeisan.

1159-1165. Hélie de Focald.

1165-1170. Pierre de Stuges.

1170-1175. Jourdain de Corbarrieu.

1176-1180. Gaston de Castelmaurou.

1230-1236. Forlamer de Seados.

1235-1213. Arnaud-Raymon de la Mothe.

1245-1262. Guillaume-Bernard d'Aspet.

1263-1275. Arnaud d'Auron.

1276-1285. Pierre de Sombrun.

1286-1290. Cenebrun de Pins.

1290-1295. Bernard de la Selve, Lieutenants du Maître.

1298-1300. G. de Bernard, Lieutenants du Maître.

1305-1306. Ratier de Lemosin.

*Histoire du **grand prieuré de Toulouse** et des diverses possessions de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem dans le sud-ouest de la France. Par M. Du Bourg, Antoine (1838-1918). Editeur: L. Sistac et J. Boubée Toulouse 1883*

## **Maison du Temple d'Agen**

On ne peut fixer au juste l'époque où les Templiers vinrent s'installer dans la ville d'Agen. Organisés dans le Languedoc presque immédiatement après avoir été reconnus par le concile de Troyes, ils s'étendirent bientôt dans toute la province, et alors que les Hospitaliers exerçaient une prépondérance marquée dans le Toulousain, les Templiers, au contraire, devinrent plus puissants dans l'Agenais (1).

*1. Du Bourg. Histoire du Grand Prieuré de Toulouse.*

Ce fut sous Hélie de Castillon évêque d'Agen de 1149 à 1182, que les Templiers, nous dit Labénazie (2), furent établis dans Agen. « On ne sait au vray, ajoute-t-il, le lieu de

leur premier établissement. Il y en a qui croient que ce fut dans le fort de la ville, près de la tour de M. Despalais, dans la maison de M. Barbier de la Serre, pour deux raisons la première est de ce qu'elle est bastie d'une façon assez particulière, les murailles qui aboutissent à la rue qui porte le nom de rue du Temple sont basties en arceaux qui sont en forme d'arcs-boutans ; la seconde raison est qu'il y a dans la maison une espèce de chapelle voûtée avec beaucoup d'anneaux de fer suspendus à la voûte, comme pour y attacher des lustres ou des lampes. De ce temps, on disait vespres le soir, vers le commencement de la nuit. Cette voûte tient presque toute la longueur de l'ancienne maison. Ils y furent établis vers l'an 1154. »

*2. Labénazie, manuscrits tome II, livre III, chapitre XXII, page 261 et suivantes.*

L'opinion de Labénazie peut se soutenir, bien qu'elle ne s'appuie sur aucun document sérieux. On peut voir, en effet, encore les voûtes fort épaisses, aujourd'hui en démolition, de tout le rez-de-chaussée de la maison de M. Aunac (ancienne maison Barbier La Serre), et les attribuer à la chapelle de l'ancienne Commanderie du Temple, dont l'autorité se serait étendue de là sur tout le quartier avoisinant qui garde encore le nom de quartier et de rue du Temple, pour aboutir à la porte Sainte-Quitterie. Néanmoins nous pensons que ces énormes murailles doivent plutôt être attribuées à la première enceinte de la ville et être considérées comme faisant partie du *Castrum Sancti Stephani*. Pour nous, nous croyons fort que l'ancienne résidence dans Agen des Chevaliers du Temple d'abord, puis des

Hospitaliers, a été de tout temps cet enclos de Sainte-Quitterie, situé près la porte du même nom qui sépare la rue du Temple de la rue Saint-Jean, et où, à côté de l'église, s'élevait comme nous allons le voir, une tour fort importante, existant encore au siècle dernier et qu'on pourrait considérer à juste titre comme un des anciens restes de la maison du Temple à Agen.

Sur ces entrefaites, fut construite sur les bords du Lot une forteresse qui prit le nom de Temple de Brueil ou de Brulhes (1), encore assez bien conservée, et qui peut être considérée comme le type de ces sortes de caravansérails fortifiés, chers aux Templiers dans tous les pays, destinés aussi bien à la défense qu'à l'hospitalité.

*1. C'est par une erreur bien excusable, à cause de la similitude des noms, que M. Du Bourg place dans la vicomté de Brulhes, rive gauche de la Garonne, le Temple de Brulhes, sis sur les bords du Lot, entre Castelmoron et Sainte-Livrade. Mais que signifie ce nom de Brulhes, et quelle est son étymologie ? Il nous revient, et nous donnons cette explication sous toutes réserves, que ce mot de Brulhes est un vieux mot patois, employé jadis par les riverains du Lot pour désigner le peuplier*

*(aujourd'hui Bioulé). Nous croyons tout simplement qu'il vient du mot latin Brolium ou Brtilium (voir Du Cange), qui viendrait lui-même du vieux mot gaulois Brogilum et qui signifie bois épais fourré taillis, garenne buissonneuse, etc. Or, on sait que les bords du Lot, comme les coteaux de Laplume, étaient autrefois très boisés. Dans la suite, ce mot aurait fait Brulhés ou Bruillés en gascon, et Breuil, Bruel ou Brulhes en français.*

Les Maîtres de l'ordre, en résidence à Agen, s'empressèrent de venir y habiter, abandonnant leur maison de ville, qui ne forma plus désormais qu'un membre de la nouvelle Commanderie, sous le nom de Sainte-Quitterie d'Agen (2).

*2. Histoire du Grand Prieuré de Toulouse, chapitre XIX, page 343.*

Voici, telle que l'a relevée M. Du Bourg dans les Archives de l'ordre de Malte à Toulouse, la liste des Maîtres ainsi que des Commandeurs du Temple de Brulhes ou d'Agen, dans la baillie d'Agen (3).

*3. Histoire du Grand Prieuré de Toulouse, page 25 et 349.*

11..-.... Fors Sans de Vidalhac.

1155-1158 Augier de Bédeissan.

1159-1165 Hélie de Focald.

1161-.... Jourdain de la Contraria.

1165-1170 Pierre de Stugues.

1170-1175 Jourdain de Corbarrieu.

1176-1180 Gaston de Castelmauron.

1230-1236 Forlamer de Séados.

1236-1243 Arnaud-Raymond de la Mothe.

1245-1262 Guillaume-Bernard d'Aspet.

1256-.... Pierre Boyer.

1263-1275 Arnaud d'Auron.

1276-1285 Pierre de Sombrun.

1281-.... Raymond de Cantamerle.

1286-1290 Cenebrun de Pins.

1288-1295 Berlrand de la Selve, lieutenant du Maître.

1298-1300 Guillaume de Bernard, idem.

1305-1306 Ratier de Lemozin.

Indépendamment de leurs maisons du Temple et de Sainte-Quitterie d'Agen, rappelons, uniquement pour mémoire, les autres possessions qu'avaient les Templiers dans

l'Agenais: dans le vallon du Pont-du-Casse, la forteresse de Sainte-Foy de Jérusalem, qui joua un rôle lors des invasions anglaises et dont il ne reste plus que la pittoresque couverte de lierre ; tout à côté Merens, puis Sauvagnas, Golfech, Saint-Sulpice de Rivalède sur les bords de la Lède, Saint-Jean de l'Herme, une église à Port-Sainte-Marie, enfin, comme l'affirme Labenazie, le château du Bedat, tout près d'Agen, ainsi qu'une petite église attenante, et le château fort de Gavaudun, dans le haut Agenais, où l'Evêque de Périgueux, Jean Dasside, les assiégea, les prit et rasa le château. Cela se passait vers 1160.

Nous n'avons trouvé dans les archives de Sainte-Quitterie d'Agen, la seule possession qui doive ici nous intéresser, aucun document durant toute la domination des Templiers. Les premiers que nous ayons rencontrés ne datent que de 1312, c'est-à-dire du jour de la dispersion de cet ordre et de son remplacement par les Hospitaliers.

Ce fut, en effet, en 1309 que leurs possessions de Guienne et de Gascogne furent toutes saisies par Clément V, qui en commit la garde d'abord à l'évêque d'Agen, Bernard de Fargis, et à plusieurs chanoines, puis à Philippe-le-Bel. « Cela déplut étrangement, nous dit l'abbé Barrère, au sénéchal de Gascogne pour le roi d'Angleterre, qui s'en plaignit à son maître l'année suivante (1)." Il ajoute que ces renseignements sont dûs à une note que Baluze envoya lui-même à Labenazie, au moment où celui-ci préparait son histoire. Quoi qu'il en fût, le roi de France ne garda pas longtemps ces immenses domaines ; car, dès que le concile de Vienne, en 1312, eut tranché la délicate question de savoir où iraient les biens des Templiers, et que l'opinion de Clément V eut prévalu de les donner aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, institués pour les mêmes causes et dans le même but, les possessions agenaises, sauf l'église du Port Sainte-Marie qui fut prise par les religieuses du Paravis en échange de la cure d'Argentens, et quelques biens de peu d'importance qui furent vendus à de simples particuliers, passèrent toutes dans les mains des nouveaux Chevaliers, aussi bien le Temple de Brulhes que Merens, Golfech, Sauvagnas, Sainte-Foy de Jérusalem, etc. Ce fut également le sort de Sainte-Quilterie d'Agen.

*1. Histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen, tome II, page 88.*

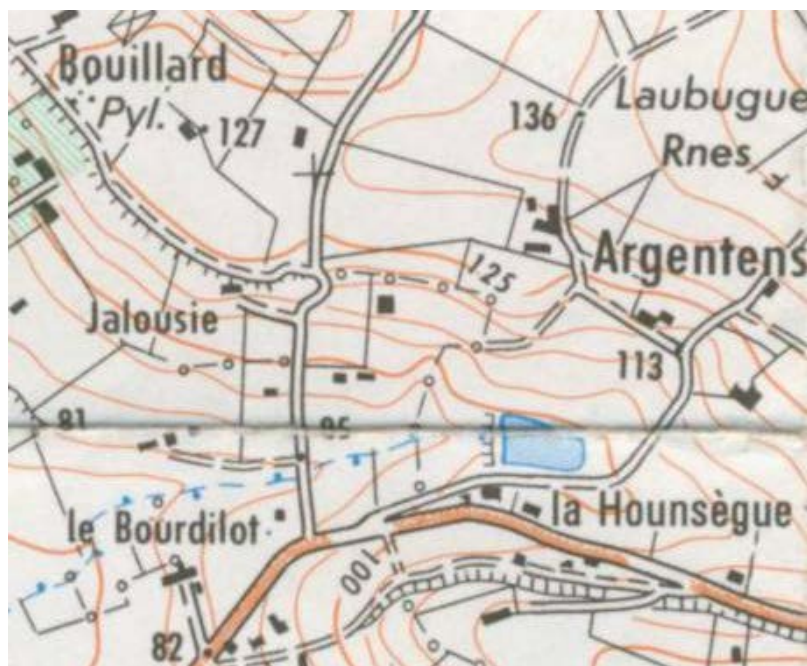
*Sources: Revue de l'Agenais et des anciennes provinces du Sud-Ouest : historique, littéraire, scientifique et artistique, page 98 à 103, première et deuxième livraisons de la 13e année. Agen 1886. - **Bnf***



**Argentens (47)**

## Maison du Temple d'Argentens

*Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement et Canton: Nérac - 47*



*Maison du Temple d'Argentens*

Dans la contrée marécageuse et boisée qui s'étend au pied de l'antique ville de Nérac, s'élevait, pendant le Moyen-Age, le sombre donjon de Nérac.

C'est à Argentens que les Templiers avaient établi le centre d'une de leurs principales Maisons du Midi. Les archives de cet établissement sont excessivement pauvres et ne nous fournissent presque pas d'éclaircissements sur son origine; cependant plusieurs rouleaux de vénérables parchemins vont arrêter notre attention et suppléer à ce manque d'autres documents. Ce sont de vieux cartulaires où sont rapportées les donations faites à la maison d'Argentens pendant la deuxième moitié du XIIe siècle; ils sont malheureusement muets sur les dates, se contentent de nous fournir la longue liste des libéralités des seigneurs des environs envers la milice de Salomon.

Parmi toutes ces donations qui semblent avoir été inscrites sur le parchemin jauni, grâce aux souvenirs du clerc chargé de la rédaction, sans aucun souci de l'ordre chronologique, voici celle à laquelle nous croyons pouvoir assigner la date la plus reculée.

Arnaud d'Argentens, « préférant l'abjection dans la maison du seigneur à l'habitation sous la tente des pécheurs », donne à l'Ordre du Temple, représenté par Augier de Bédeisan, alors Maître en Gascogne, tous les biens et les droits qu'il possédait, soit dans la ville de Nérac, soit à l'extérieur, et notamment le fief situé autour de l'église de Sainte-Marie d'Argentens: cette donation fut faite sous le règne d'Henri, roi d'Angleterre (1154-1189), et pendant le pontificat d'Elie de Castillon, évêque d'Agen (1149-1182), à qui le seigneur Arnaud confiait la protection du nouvel établissement.

Le domaine d'Argentens fut immédiatement érigé, à cause de son importance, en une commanderie dont la gestion fut naturellement confiée à son ancien possesseur, qui avait revêtu l'humble manteau de l'Ordre et était devenu le frère Arnaud. Cette donation fut suivie, peu de temps après, de celle de l'église elle-même.

Nous lisons, en effet, que le seigneur Garsias Marra (de la Roque), sa femme Anière et leur fils, « occupés du salut de leurs âmes plutôt que de celui de leurs corps et désirant acquérir une part dans les bonnes oeuvres de l'Ordre du Temple », donnèrent à ce dernier leur église de Sainte-Marie d'Argentens; ils firent cette libéralité entre les mains d'Augier de Bédeisan, Maître de l'Agenais, et des frères Arnaud d'Argentens et Guillaume du Bois. Après la mort d'Augier de Bédeisan, son successeur, Hélié de Focald, voulant sans doute prévenir quelque tentative du seigneur Marra, pour revenir sur sa générosité, conclut avec lui un traité par lequel il lui donnait 300 sols morlans pour l'église d'Argentens, dont le baron lui renouvelait la donation. Ceci se passait en présence de Garsia-Arnaud d'Albion, de Bernard de Lavardac, de Pierre de Bédeisan, de Séjor de Filartigue, de Raymond-Guillaume de Nazered, etc., « au mois d'avril, le 11e jour des calendes de mai, le 1er jour de lune », sous le règne d'Henri d'Angleterre et l'épiscopat d'Elie de Castillon. Ces diverses indications nous permettent de fixer, d'après les tables chronologiques, l'année 1159 comme date de cette ratification.





*Chapelle de la commanderie d'Argentens - Sources Image: Didier CHAUSSIN*

Puis vient la donation faite par Arsieu du Port et ses frères, entre les mains de ce même Hélié de Focald, de leur fief du « Fossat », situé entre Argentens et le Corned. Dans cette chartre dressée à Nérac le 3e jour des calendes de janvier de l'année 1160, notons un détail, qui m'a paru avoir son intérêt et sa signification: parmi ses témoins sont cités séparément les représentants des trois Ordres, le clergé, la noblesse et le Tiers-Etat, et après les clercs (clerici), Pierre de Lart, archiprêtre de Nérac, Garsian, chapelain d'Argentens, et les chevaliers (milites) Amanieu de Sales, Vital de Sales, Raymond-Guillaume de Nazered, Garsia-Arnaud d'Aubion, Sejour de Filartigue, Garsia Marra, de la Roque, nous voyons figurer les bourgeois (burgenses) des communautés voisines, Guillaume de Lart, Vidon, Vidal de Lausejan et beaucoup d'autres. Peu de temps après, le maître Hélié de Focald acheta, au prix de 90 sols morlans, de Raymond d'Argentens, les portions de ce territoire et de cette seigneurie qui n'appartenaient pas encore à l'Ordre. Cette vente fut conclue dans l'église de Nérac en présence d'une nombreuse assemblée.

Citons encore, parmi les plus anciennes donations, celle du fief Arrivet (Sainte-Quitterie-de-Rives), faite à l'Ordre du Temple par le seigneur Hugues de Roquefort et son fils Arnaud-Guillaume; un des cartulaires d'Argentens nous a conservé la ratification faite par ce dernier en faveur de Maître Hélié de Focald « l'année même du siège de la ville de Castillon, par le comte (consul) de Poitiers »; cet événement militaire, qui avait jeté l'épouvante dans tout le pays, se rapporte à l'année 1161.

Voici Bernard d'Auduran donnant à l'Ordre, avec sa personne, tout ce qu'il possède

dans la paroisse de Padierne et promettant « de se rendre, lorsqu'il sera débarrassé de tout embarras mondain, dans la maison d'Argentens, vêtu de son armure de chevalier, monté sur son coursier complètement équipé et d'user sans murmure du pain et de l'eau qui lui seraient fournis par les Templiers pour sa nourriture. »

C'est ensuite Bernard de Nadiels, qui, en se faisant également recevoir parmi les donats d'Argentens, apporte à l'Ordre les terres qu'il possède « entre le lac et le Temple », ainsi que son fief de Pompey.

Le seigneur Hugues de Pardaillan entre à son tour dans les rangs des bienfaiteurs de la maison d'Argentens, et lui fait donation de son fief de « Compostelle », situé dans la paroisse de Lagardère; promettant d'entrer lui-même dans l'Ordre, il demande la faveur d'être enseveli dans le cimetière d'Argentens, même quand la mort viendrait le surprendre avant l'accomplissement de son pieux dessein; par cette donation il complète celle qu'un membre de sa famille, Odon de Pardaillan, avait faite dans le principe du dîmaire de Saint-Jean-de-Lagardère.



*Chapelle de la commanderie d'Argentens - Sources Image: Didier CHAUSSIN*

Il serait trop long d'énumérer cette série de donations qui enrichirent en peu de temps la maison d'Argentens et lui apportèrent de considérables possessions, non seulement dans ses environs immédiats, mais encore dans toute la contrée, et de nous arrêter sur chacune des libéralités que prodiguèrent à l'Ordre du Temple pendant le XIIe siècle tous les seigneurs de la contrée, Bernard de Padierne, Forton de Filartigue, Gaurin des

Pieux, Arnaud-Guilhem de Mirons, Sanche de Dalpheux, Arnaud de Naulens, Guillaume-Arnaud de la Roque, Austorgs de Corned, Amanieu de Ségojac, Odon de Pardailhan, etc.

La fin du XIIe siècle ne mit pas un terme à la prospérité toujours croissante de la maison d'Argentens. Les archives nous fournissent un assez grand nombre de donations faites postérieurement.

Vers le milieu du siècle suivant, le sire Amanieu (VI) d'Albret se signala par sa munificence envers les Templiers. Le sixième jour des calendes de janvier de l'année 1245, nous le trouvons dans sa résidence de Casteljaloux donnant au Temple d'Argentens son fief de Lacome; pour assurer davantage la validité et la perpétuité de cet acte, le noble baron fit apposer au bas du parchemin, à côté du sceau de ses armes, celui de la communauté de sa bonne ville de Casteljaloux. A cette première marque de libéralité, le sire d'Albret en ajouta bientôt de nouvelles. Le deuxième jour du mois de janvier 1248 (1249), il confirmait, « dans le cimetière d'Argentens », à Bernard-Guillaume d'Aspet, maître de l'Agenais, l'autorisation de dépaissance, accordée jadis à l'Ordre du Temple par son aïeul et puis par son père sur toutes leurs terres.

Le 16 août 1260, noble dame La Daurade, femme d'Odon de Lomagne, seigneur de Fieumarcon, et leur fils Guillaume-Astanave, damoiseau, donnèrent à la maison d'Argentens et à Guillaume-Bernard d'Aspet, Commandeur, tous leurs droits sur le fief de Lagardère, ainsi que la faculté de dépaissance sur toutes leurs terres. Cette chartre, revêtue de l'approbation d'Odon de Lomagne, est accompagnée d'une autre à peu près identique, qui avait été concédée quelques jours auparavant aux Templiers par noble Dame Naséguine de Pardailhan, veuve du seigneur W. R. Legras, et par noble baron W.-B. de Piis, leur fils.

Mentionnons encore parmi les donateurs de cette période Pons de Gualard et les chevaliers Bernard d'Anduran et Pons son fils, qui reçurent en même temps l'habit de l'Ordre, en faisant cession à la maison d'Argentens de tout ce qu'ils possédaient, « maisons, châteaux, hommes et femmes » (1286).

Contrairement à ce que nous trouvons pour la plupart des autres commanderies, les archives ne contiennent pas la trace de ces luttes, parfois violentes, qui vinrent si souvent troubler les Templiers au sein de leur opulente prospérité.

C'est à peine si nous avons à signaler ici quelques discussions promptement terminées par des accords ou des transactions. C'est ce qui arriva en 1255 entre le Commandeur et Gaillard de la Roque, damoiseau; ayant reconnu l'injustice de ses prétentions sur le fief de Marfang, ce dernier s'empressa d'en abandonner la libre possession aux Templiers. En 1279, Cerebrun et Bertrand de Saint-Araille disputaient à Pierre de Sombrun, chevalier du Temple et Commandeur d'Argentens, la seigneurie de Pompey; les arbitres appelés pour trancher le différend, décidèrent que la juridiction contestée serait partagée également entre les deux compétiteurs; pour témoigner leurs regrets de leurs tentatives passées et leur bienveillance pour l'avenir, les seigneurs de Saint-Araille donnèrent séance tenante aux Templiers le droit de dépaissance pour leurs troupeaux dans toute l'étendue de leurs terres de Pompey.

Notons enfin une charte concédée par le Commandeur Ratier de Lemosin, à ses vassaux, les paroissiens de Saint-Pierre de Corned et de Saint-Vincent de Padiern pour la réglementation du paiement de leurs dîmes (28 avril 1305).

Les Templiers, reçus avec une telle sympathie dans cette partie de l'Agenais, avaient une prédilection marquée pour leur fier donjon d'Argentens. C'est là que dans le courant du XIIIe siècle, les Maîtres de la baillie de l'Agenais vinrent transporter leur résidence et réunirent à leur charge celle de commandeurs de cette riche circonscription. D'Argentens dépendait un grand nombre de membres:

Saint-Martin-Lou-Viel (Saint-Martin-le-Vieux) *Arrondissement: Mont-de-Marsan, Canton: Gabarret, Commune: Escalans - 40,*

Notre-Dame de La Lanne (ancien lieu tout près de Nérac) ou *Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement et Canton: Marmande, Commune: Fauguerolles - 47,*

Pompey *Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement et Canton: Agen - 47,*  
Saint-Pierre de Courneud ?.

Saint-Jean de La Lane, probablement le nom fut changé par celui de l'Hôpital de La Lane *Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement et Canton: Marmande, Commune: Gontaud-de-Nogaret - 47,*

Sainte-Quitterie de Rives *Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement: Nérac, Canton: Lavardac, Commune: Bruch - 47,*

Nérac *Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement et Canon: Nérac - 47,*

Puyfortaiguille (Puy Fort Eguille) *Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement et Canon: Nérac - 47,*

Lagardère *Département: Gers, Arrondissement: Condom, Canton: Valence-sur-Baïse, Commune: Villeréal - 32, etc.*



*Chapelle de la commanderie d'Argentens - Sources Image: Didier CHAUSSIN*

## Liste des Commandeurs Templiers d'Argentens

1155-1168. Arnaud d'Argentens.

1116-1170. Raymond de la Gruyère.

1170-1180. Pagèz de Burosa.

1180-1190. Amanieu de Sales.

XXXX-1203. Martin de Nesse.

1230-1236. Fortanier de Séados, maître de l'Agenais.

1236-1243. Arnaud-Raymond de la Motte, maître de l'Agenais.

1245-1262. Bernard-Guillaume d'Aspet, maître de l'Agenais.

1263-1275. Arnaud d'Auron, maître de l'Agenais.

1276-1285. Pierre de Sombrun, maître de l'Agenais.

1286-1289. Cenebrun de Pins, maître de l'Agenais.

1289 1298. Bernard de la Roque ou de la Motte.

1300-1302. Barrau de la Graynhia.

1303-1306. Ratier de Lemosin.

*Sources: Grand-Prieuré de Toulouse, M.A. Du Bourg (1883)*

## Donation de La Gardère au Temple d'Argentens (1260)

Notum sit que la nobla Dona La Daurada, molher del noble senhor n'Od de Lomanha, senhor del Fiumarcon, en W. Astanava, donced, filh de la dita dona e del mezis senher n'Od de Lomanha, an quittat e guerpit eleissat per lor plana voluntat, per lor e per totz los lors, per tots temps, à la maison d'Argenten e a frai W. Cambrer de la mezissa

maison d'Argenten, tenen loc de frai B. W. d'Aspel, Comanador de la dita maison d'Argenten, per nom de la dita maison e pels frais, qui en la mezissa. maison i son e per avant i seran, aisso recebent, tot lo dreit e la racion e la part, que avian, e aver devian, e demandan e requiere podian en nulha maniera, en la coutura aperade de « Gardera » e en la terra cota e herma aperade de « Marfants. » Laqual coutura de Gardera predita ess inter la gleisa de San Johan de Gardera e la maison d'Argenten avantdita; e la terra de Marfanh es enter lo bedad de la Grauled, que est del senhor en W. R. de Pis d'una part e le rieu aperad de Fieus, d'autra. E lo an tot laissat, e guerpit, e quitat per ara e per tot temps, simplamen, per non revocabla donacion entrels vieus, en pura almoina, per amor de Dieu, de los animas a de lor liadge.

Item l'avantdita dona La Daurada, en W. Astanava son filh avandit, an donat à la maison d'Argenten e a la maison de Poifertagulha (Puy-Fort-Eguille) e als frais qui son e per avant seran en las ditas maisons espleit e padoensa e herbadge e pastenc obs a tot lor propi bestiar gros e menud, que sia de las ditas maisos, sobre totas las terras cotas e non cotas e hermas e per totz los boscs e las bartas, que l'avantdita dona La Daurada e son filh predict an e tenen e possedissen e aver deven per razo de la mezzissa dona, de la rieu aperada La Ossza entro la rieu aperada Aulnent, e sobre terra, herba berda e seca e de folha e d'aglais, e d'avarge, e d'aga, e de totas autras causas que son à bestiar à pastencar necessarias; e donan lor mais, en la a mezissa donacion, aga e buscae leia berda e seca, sobre las ditas terras, obs als foez de las ditas maisons e obs dels pastors, qui lodit bestiar garderan; e mais cercles, caredz, obs dels vaisseds e obs da las cortas de las maisons avanditas...

Actum fuit hoc XVIa die ab introitu Augusti. Testes sunt R. B. de la Tor, domicellus, V. Lacai, R. Darroeda et ego J. de Villa, communis notarius de Lavardaco, qui hanc cartam scripsi, anna Domini MCCLX, régnante Domino Alphonso Comite Tholosae et Guillelmo Episcopo Agenensi.

*Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.*

## **Maîtres Templiers d'Argentens Cartulaire Général du Temple**

— Priorum hujus domus commendatorum serie dubia est. Eam in sequenti modo evolvit  
A. du Bourg:

— Arnaldus de Argenten circa 1155-1168

— Raimundus de Gruera circa 1168-1170

— Pages de Burosa circa 1170-1180

— Amaneus de Salis circa 1180-1190



- Addendi sunt Guillelmus de Bosch, tempore magistri Gastonis de Castelmauron, et Bernardus Ug, tempore magistri Fortis Sancii, necnon et supradictus Aimardus W. Deinde apparent in actis
- Martinus de Nessa - 1203, 1226, 1228, 1230.
- B. de Mielossa - 1209.
- Bernardus de Nogarol tempore incerto.
- Fortanerius de Sac Ber - 1215, 1223.
- Fortis de Seador - 1230, 1232, 1236.
- Arnaldus Raimundus de la Mota - 1242, 1245, 1246.
- Bernardus Guillelmus d'Aspet - 1249-1250-1258-1267.
- Arnaldus d'Auro - 1273-1275.
- P. de Sombrun - 1277-1285.
- Bernardus de Roca - 1289, 1297-1299.
- Barralus de Grevinha - 1300.
- Raterius de Lemozi (Trudon des Ormes) - 1303.
- Bertrandus de Terbes (Du Bourg) - 1307.

Commendatorum illorum, qui, sicut dixi, toti balliviae praeerant, vices in domo Argenteni a ministris inferioribus nonnunquam gerebantur. A. 1228, Martino de Nessa Agennensi magistro, Bernardus quidam se capellanum et commendatorem Argenteni nominabat. Annis 1250 et 1256, R. de Salvatera et Guillelmus Raimundus de Tancoeda subcommendatores dicuntur. Domus denique illa clavarium habebat.

*Fontes: Archives de Haute-Garonne, Malte, fonds d'Argentens, Caubin et Morlaas. La Gardère; cartulaire de Nérac.*

*Vide: Trudon des Ormes, pages 245. - Vide: A. Du Bourg, page 381.*

*Sources: E.-G. Léonard. - Introduction au Cartulaire manuscrit du Temple (1150-1317), constitué par le marquis d'Albon et conservé à la Bibliothèque nationale, suivie d'un Tableau des maisons françaises du Temple et de leurs précepteurs. - Paris, E. Champion, 1930. In-8°, xv-259 pages.*

## **Commanderie d'Argentens**

« La commanderie d'Argentens ou Argenteins située sur la rive droite de la Baïse, à l'est de Nérac, résulta de deux lègs complémentaires: Entre 1155 et 1159, Arnaud d'Argenteins légua tous ses biens du Néracais aux Templiers, dont une terre cultivée voisine de l'Eglise d'Argentens, elle même donnée par Garcias Marra de la Roque donation ratifiée en 1159 par l'Evêque d'Agen. En 1160, Hebre Foucaud, successeur de Bèdeissan, reçoit la terre ainsi que la dîme de Tusan un peu plus tard. »

*Recherches offertes par Didier CHAUSSIN - Extrait des « LES TEMPLIERS en Albret » Memoires en Albret N°5 de 2005*

## Argenton (47)

### Domaine du Temple à Argenton

*Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement: Marmande, Canton: Bouglon - 47*



*Localisation: Domaine du Temple à Argenton*

Dominant la route de Marmande à Casteljaloux, Argenton était, au Moyen-Age, une étape sur une des routes conduisant à Saint-Jacques-de-Compostelle. Il existe encore les bâtiments de l'auberge des pèlerins de Saint-Loup.

*Sources: Monique Sieuzac, Templiers et Hospitaliers dans le Lot-et-Garonne. Editions Cheminements 2007*

## Argenton

Argenton était une annexe de la Maison du Temple de Cours

*Sources: Pierre Vidal - Hospitaliers et Templiers en France Méridionale - Le Grand Prieuré de Toulouse de l'Ordre de Malte -*

*Association: Les Amis des Archives de la Haute-Garonne - Editions CNRS.*

## Bonnefont (47)

### Grange du Temple de Bonnefont

*Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement et Canton: Agen, Commune: Pont-du-Casse ou Sainte-Foi-de-Jérusalem - 47*



*Grange du Temple de Bonnefont*

Les archives nous fournissent une charte par laquelle soeur Marguerite, abbesse de Fontevrault, approuvait un échange conclu entre Jean de Saint-Fort, Prieur du couvent de Paravis (dépendance de Fontevrault) et doyen de Gascogne, et Guillaume de Bernard, précepteur du Temple en Agenais; par cet accord, les Templiers cédaient aux religieux les droits qu'ils percevaient au Port Sainte-Marie, et en recevaient en échange la grange de Bonnefont, située dans le voisinage de la ville de Sainte-Foi de Jérusalem, à laquelle elle fut tout d'abord réunie (1298).

Après la suppression de l'Ordre du Temple, la grange de Bonnefont fut adjointe pendant quelque temps à la Commanderie du **Nom-Dieu**, puis à celle de **Puy-Fort-Aiguille (1)**, et enfin elle se fondit vers le commencement du XVI<sup>e</sup> siècle dans la circonscription de la Cavalerie.

*1. Image modifiée par mes soins, image originale de **Image Puy-Fort-Aiguille M. L.***

*Sources: Grand-Prieuré de Toulouse, M.A. Du Bourg (1883)*

## **Biens des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem**

Les actes les plus anciens concernant la commanderie de Sainte-Foi-de-Jérusalem datent de 1313. Or, le transfert des biens des Templiers aux Hospitaliers ne s'est effectué qu'en 1318 et il paraît donc certain qu'elle avait toujours appartenu à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem. Plusieurs religieux et bon nombre de laïcs y vivaient. Cette commanderie avait de nombreuses possessions qui s'étendaient sur plusieurs paroisses, Sainte foy, Artigues, Cambes, Sainte-Gemme.

Le château-fort eut un rôle important pendant les guerres contre les Anglais qui s'y réfugièrent en 1317 et y installèrent une garnison. Peu éloigné de celui de Bajamont, passé dans le camp des Anglais, ils formaient une protection aux approches de la ville

d'Agen. Mais en 1327, les Anglais ne conservèrent avec peine que quelques commanderies, dont celle de Sainte-Foi-de-Jérusalem et le précepteur de Sauvagnas obtint du lieutenant du roi de France en Gascogne de reprendre la place des mains des ennemis. Le commandeur de Sauvagnas, autorisa alors les chevaliers de Saint-Jean à reprendre possession de Sainte-Foi, à la fortifier et à la peupler de nouveau, à condition de rester désormais sous l'autorité du roi de France. C'est en 1347 que le sénéchal d'Agen s'empara du château de Sainte-Foi et c'est vers cette date que la maison des Hospitaliers fut détruite.



*Chapelle Sainte-Foi-de-Jérusalem*

Comme les grandes commanderies, celle de Sainte-Foi-de-Jérusalem était prospère. En 1529, on y dénombrait au moins cinquante quatre familles de tenanciers sur son territoire, dont dix neuf à Sainte-Foi; vingt et un à Saint-Arnaud et sept à Serres. Outre les cultures habituelles de plaine, les côteaux environnants de Sainte-Foi-de-Jérusalem étaient plantés de vigne qui demandait une nombreuse main d'oeuvre. Elle était si réputée que le commandeur du Temple-de-Breuil fit venir des plants de Bajamont et de Sainte-Gemme pour ses terres. (sources: Burias Jean, Sieuzac Monique)

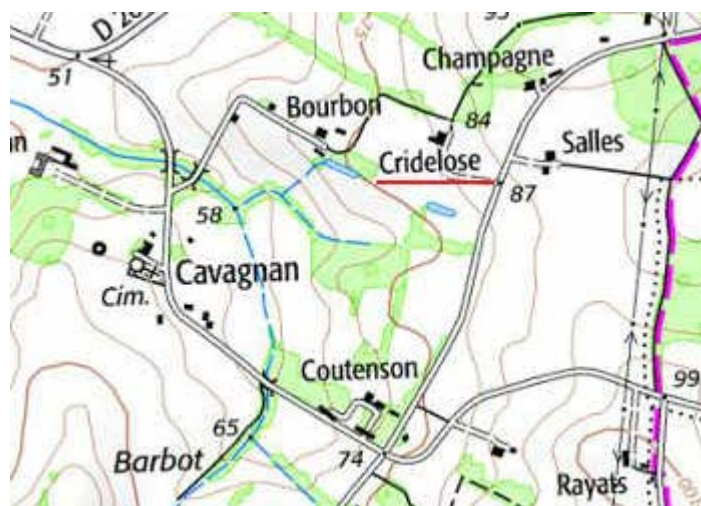
Sources: Sainte-Foi de **Jérusalem**

Top

**Cridelose** (47)

Domaine du Temple de Cridelose

*Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement: Marmande, Canton: Bouglon - 47*



*Localisation: Domaine du Temple de Cridelose*

En 1160, Raymond de Bouglon et Amanieu son fils, donnent librement, du conseil et assentiment de leurs neveux Etienne et Anessant, les hommes et les femmes de Cridelose, avec tout ce qui leur appartient à Hélie de Focald, précepteur de la Maison du Temple de Cours, pour la fondation de la Maison du Temple de Romestaing.

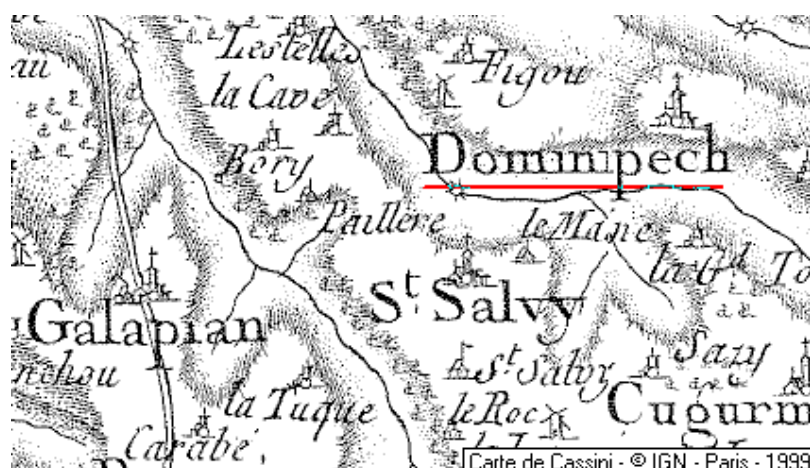
*Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.*

Top

## **Dominipech (47)**

Maison du Temple de Dominipech

*Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement: Marmande, Canton: Seyches, Commune: Saint-Salvy - 47*





*Localisation: Maison du Temple de Dominipech*

Cette maison du Temple était un membre de la Maison de Brulhes et avait la haute justice sur les territoires et le village de Dominipech.

Nous n'avons pas la date de la donation ou de l'acquisition de cette importante Maison.

Sous les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, une discussion contre « noble et puissant homme, Honorat de Savoie, comte de Villars et seigneur de Montpezat, » qui disputait au commandeur la haute justice de la ville de Dominipech, fut terminée par une sentence du Présidial d'Agen, qui, le 15 novembre 1557, consacra les droits de l'Ordre sur cette juridiction.

*Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.*



*Chapelle de Dominipech - Image: Jack Bocar*

## **Inscriptions dans la chapelle de Dominipech**

Il y a des inscriptions gravées sur des dalles de pierres, je ne suis pas tout à fait sûr de tous les caractères, je n'avais pas mes jumelles avec moi, et les images que j'ai fait ne sont pas non plus très nettes.

Ces dites dalles sont incrustées dans un mur de la chapelle, elles sont placées très en hauteur.



Je vous donne ce que j'ai pu lire sur deux d'entre-elles.



*Faict: L an 1022 . Par : P . Ganie : Pb : et : SE--FRES*



*H+C*

*LIR*

*GSP*

## Commandeurs de Brulhes et de Dominipech

- 1161. Jourdain de la Contraria
- 1256. Pierre Boyer
- 1268, 1281. Raymond de Cantamerle
- 1288-1290. Bertrand de la Selve « intitulé en 1290, commandeur du Temple de Brulhes et des autres Maisons du Temple entre Garonne et Dordogne. »
- 1298. Guillaume de Bernard

Sources: E.-G. Léonard. — *Introduction au Cartulaire manuscrit du Temple (1150-1317), constitué par le marquis d'Albon et conservé à la Bibliothèque nationale, suivie d'un Tableau des maisons françaises du Temple et de leurs précepteurs.* — Paris, E. Champion, 1930. In-8°, xv-259 pages.

Top

## Esquerdes (47)

Domaine du Temple d'Esquerdes

*Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement: Marmande, Canton: Bouglon, Commune: Guérin - 47*



Localisation: Domaine du Temple d'Esquerdes

Esquerdes fut une annexe de la commanderie de Romestaing. La paroisse eut, elle aussi, à souffrir des désordres causés par la guerre de Cent Ans et les guerres religieuses.

En 1313, la population exaspérée par la tyrannie de Simon de Montfort, comte de Leicester, dernier fils du célèbre Simon de Montfort, se livra à de cruelles vengeances comme l'assassinat d'un prêtre, Arnaud Guilhem de Masseilhas.

## Rôles Gascons. [A. R. XVIIe - 1289]

1546. Pro preceptore domorum milicie Templi de Coortz (1). — Rex omnibus ad quos.

etc., salutem. Siatis quod dilecto in Christo fratri Vitali de Caupenna, preceptori domorum milicie Templi de Coortz de Romastaynh (2), diocesis Vasatensis, et ejusdem preceptoris optentu, domibus antedictis volentes gratiam facere specialem, acquisitiones seu conquestus per eundem preceptorem factos ad opus domorum predictarum de nemoribus infrascriptis: videlicet de nemore vocato de Mamas in parochia Sancti Petri de Rocha (3) a Raymundo Garcie de Soncto Salvatore (4), milite, et de nemore Rapin in parochia d'Esquerde (5) ab eodem milite, ac de nemore d'Ansak in parochia Sancti Johannis d'Ansak (6) ab Arnalda de Monte Longo (7), uxore quondam Savarici de Losinhano (8), militis, necnon de nemore vocato Lamalon (9) in parochia de Maseroliis (10) a Sancio Amanevi de Marca (11), milite, ratos et gratos habemus et tenore precencium confirmamus, sive sint de feudo vel retrofeudo nostris salvo in aliis jure nostro et quolibet alieno. Inhibemus autem senescallo, castelanis, prepositis, bajulis, et aliis ministris nostris ducalus Aquitannie per presentes, ne dictum preceptorem vel ejus successores molestant vel inquietent aliquatenus, racione vel occasione acquisitionum seu conquestuum predictorum. In cujus, etc., Datum ut Sa.

1. Cours (*Gironde arrondissement de Bazas, commune de Grignols*)

2. Romestaing (*Lot-et-Garonne, arrondissement de Marmande, commune de Bouglon*)

3. Laroque, marqué sur la carte d'Etat-Major entre Cours et Romestaing (*Gironde*)

4. Sans doute Saint-Sauveur, entre Meilhan et Cocumont (*Lot-et-Garonne*)

5. Esquerde, entre Cours et Romestaing (*Lot-et-Garonne*)

6. Peut-être Donzac (*Gironde, arrondissement de Bordeaux, commune de Cadillac*)

7. Peut-être Monlong, commune de Vielle-Saint-Girons (*Landes, arrondissement de Dax, commune de Castels*)

8. Lausseignan, commune de Barbaste (*Lot-et-Garonne, arrondissement de Nérac, commune de Lavardac*)

9. La Malon, entre Cours et Romestaing (*Lot-et-Garonne*)

10. Mazerolles (*Ibidem*)

11. Lamarque, commune de Lagruère (*Lot-et-Garonne, arrondissement de Marmande, commune Le Mas-d'Agenais*)

Sources: *Rôles gascons Edward II (roi d'Angleterre). Transcrits et Publiés par Charles Bémont Directeur adjoint à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes (Section d'Histoire et de Philologie) Tome Deuxième 1273-1290. Paris Imprimerie Nationale M.DCCCC.*

Top

## Domaine du Temple de Figairolles

*Département: Aude, Arrondissement: Carcassonne, Canton: Castelnaudary-Nord, Commune: Souilhanel - 11*



*Domaine du Temple de Figairolles*

En 1160, Les Templiers de Romestaing reçurent d'Amanieu de Cantiran la terre de Figairols, la forêt, la vigne et les hommes, remise de l'acte en les mains d'Hélie de Focald, précepteur de Cours, pour la fondation de la Maison du Temple de Romestaing.

*Sources: M. Veillon. Revue de l'Agenais, bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen. Agen 1951.*

Top

## Montayral (47)

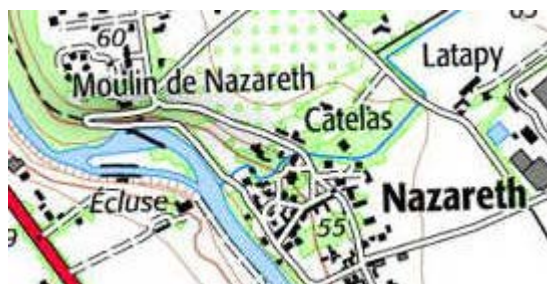
Château du XIII ème siècle, Montayral était le Fief de la Maison du Temple d'Agen, d'origine templière.

Top

## Nazareth (Moulin) (47)

Moulin du Temple de Nazareth

*Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement: Nérac, Canton: Albret - 47*



*Localisation: Moulin du Temple de Nazareth*

Les Templiers d'Agen ont reçu en donation par le seigneur de Pierre de Nazareth au XIIIe siècle, vers l'an 1219, une partie du moulin de Récaillou, et en 1259, ce même seigneur leur donnait le moulin de Rossinhol.

Les Templiers et en particulier le commandeur d'Argentens et probablement le seigneur de Nazareth, ont construit le moulin de Nazareth.

*Sources: Monique Sieuzac, Templiers et Hospitaliers dans le Lot-et-Garonne. Editions Cheminements 2007*

Top

## Nerac (47)

Domaine du Temple à Nérac

*Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement: Nérac Canton: Nérac - 47*



*Localisation: Domaine du Temple à Nérac*

Nous avons vu avec Argenteins que les Templiers possédaient certains droits dans la ville de Nérac.

Droit de dépaissance donné par Amaneus de Lebet, sont témoins de cette donation: Fraire Bernat Guilhelmi Comendaire de las maisons del Temple d'Aganais, als fraires del Temple d'Argentin; soes a saber à Fraire Gualard de Beresem Comandaire de Corz. En l'an de l'Encarnacion de Nostre Senhor M. CC. XL. VIII.

*Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.*

## **Domaine du Temple à Nérac**

Il y avait en Agenais des Lusignans sur les deux rives de la Garonne, sous les règnes de Philippe-Auguste, roi des Francs de 1180 à 1223, et de ses successeurs. Ils ont fini par une femme au commencement du règne de Louis XV.

Vital de Lusignan (Lausignan) est le contemporain des rois Philippe-Auguste, Louis VIII et Saint-Louis.

Honors du Lusignan, fille de Vital qui précède, et mariée avec Pierre de Lamarque, vend, par contrat de 1242 retenu par Me Elie, notaire d'Agenais, à messire Armand-Raymond de La Mothe, chevalier de la milice du Temple et commandeur d'Argentens, la moitié du moulin de Batpaumes et la moitié de celui de Sourbet, situés en la juridiction de Nérac, pour la somme de cinquante-cinq francs Morlas. M. Denis de Thézan qui nous fournit ces données, ajoute que 543 ans plus tard, le 5 avril 1785, par acte devant M. Bives, notaire de Toulouse, une transaction est passée au sujet dudit moulin de Batpaumes, entre le marquis de Lusignan et M. le grand Prieur des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem de Léaumont, commandeur d'Argentens.

Savary Ier de Lusignan (Louzignan, Lausignan) assiste comme témoin, le 10 à l'issue d'octobre (21 octobre) 1254, au serment de fidélité fait au roi d'Angleterre Henri III et à son fils Edouard, par Géraud V, comte d'Armagnac et de Fezensac. Il donne, en 1264, ses seigneuries, etc., au Temple de Cours, membre d'Argentens, par acte passé devant Pierre Dellac, notaire. En 1270, il fait une donation aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem.





*Chapelle du Temple d'Argentens*

Bernard Ier de Lusignan (Lausignan) donne aussi, vers 1270, aux Templiers, cent sols sur ce qu'il possède en la paroisse d'Achères et sur la métairie de la porte del Castel, près la rivière de Baïse. Ces biens dépendaient du fief de Meilhan et du membre de Nérac, membre de la commanderie d'Argentens. Peu après, le même Bernard de Lusignan se donne lui-même aux Templiers avec sa terre de Balarc.

Il promet, par conséquent, amour aux frères de la religion, jure de défendre l'ordre en actions et en paroles et de n'appartenir à aucune autre confrérie. Il veut en retour être enseveli dans le cimetière des Templiers. Celui qui est reçu Donné, n'est pas qualifié frère, mais il porte au côté gauche de son vêtement trois branches seulement de la croix de l'ordre. M. Denis de Thézan, qui donne ces détails, cite divers exemples de Donnés contemporains et voisins de Bernard de Lusignan, tels que Hugues de Pardaillan, Bernard d'Andiran, Arnaud de Couture, Rostaing de Padiern, Forton d'Arconques, Arnaud d'Anglades, Arnaud d'Argentens, Forton de Calabé, Guillaume-Arnaud del Poy, Raymond de Lartigue, Constantin de La Veyre, Guillaume del Bosc.

Savary II de Lusignan (Lausignan) et Arnaude de Monlong, sa femme, donnent au commandeur du Temple de Cours, un bois situé dans la paroisse d'Auzac, et appelé *lou bosc d'Auzac*, confrontant avec le bois de la Couture, appartenant à Seignerou de Mourlet, écuyer, et avec les bois des hommes de Caillac. L'acte est retenu, en 1288, par Bernard Labrouste, notaire de Casteljaloux. On sait que la paroisse d'Auzac est située entre Casteljaloux et Grignols, à la limite des arrondissements de Nérac et de Bazas.

L'an 1289, la même Arnaude, femme de Savaric de Lusignan (sic), vend au commandeur du Temple d'Argentens, le bois d'Auzac, paroisse du même nom, confrontant avec terre de Seigneron Loubens, écuyer; terres de Raymond Ops, écuyer, et Pélegrine de Loubens, mariés; bois de La Sauvetat de la maison de Cours, et chemin de Casteljaloux. L'acte est passé devant Bernard Cazeneuve, notaire de Bazas.

Raymond de Lusignan (sic), écuyer, et Arnande de Monlong (qui paraît être sa mère), donnent par bail à fief à Pélegrin Causel, une terre située dans la paroisse d'Auzac, appelée au Pradias, confontant à la terre de Seigneron Loubens, écuyer, d'une part, la terre du temple de Cours, d'autre; et la terre de Guillaume d'Auzac, de deux parts, sous la rente de sept sols morlas, payable le 1er août. Cet acte est de l'année 1282 et retenu par le même Bernard Lobrouste, notaire.

*Sources: Notes historiques sur des monuments féodaux ou religieux du département de Lot-et-Garonne, par Jules de Bourrousse de Laffore. Editeur: imprimerie de F. Lamy Agen 1879*

Top

## Plieux (Gimbrède) (47)

Domaine du Temple à Plieux

*Département: Gers, Arrondissement: Condom, Canton: Lectoure-Lomagne - 32*



*Localisation: Domaine du Temple à Plieux*

Plieux, d'origine Templier, ce membre de la Maison du Temple de Gimbrède, nous est connu par cette querelle qui survint sous les Hospitaliers de Saint-Jean.

Nous voyons surgir au XVIe une autre lutte plus sérieuse, plus violente, et d'autant plus intéressante à étudier qu'outre le tableau vivant des moeurs de l'époque, elle nous présente, comme acteurs, des personnages historiques.

Il s'agissait des dîmes de la paroisse de Lieux (sans doute Plieux).

Les Hospitaliers en avaient joui, paraît-il, jusqu'alors, sans avoir été inquiétés par des compétitions rivales ; mais en 1535 elles leur furent disputées par messire Jehan de Goût, seigneur temporel de cette localité.

*Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.*

Top

## Pompiery (47)

Domaine du Temple à Pompiery

*Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement: Nérac, Canton: Lavardac - 47*



*Localisation: Domaine du Temple à Pompiery*

Les Templiers avaient des biens en ce village, nous sommes sûr qu'ils possédaient la chapelle du XIIe siècle, cette chapelle fût donnée aux Templiers par Bernard de Nodeils.

Cette chapelle à nef unique, au coeur Roman, voûté, avec abside en cul-de-four.



*Chapelle de Pompiéy*

*Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.*

Top

## **Port-Sainte-Marie (47)**

Domaine du Temple à Port-Sainte-Marie

*Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement: Agen, Canton: Port-Sainte-Marie - 47*



*Localisation: Domaine du Temple à Port-Sainte-Marie*

Les Templiers de la Maison du Temple d'Argentens, près de Nérac, sont positionnés à Port-Sainte-Marie depuis le début du 13e siècle. Ils y construisent une église durant la 2e moitié du 13e siècle, après 1274 d'après G. Grézolle. Elle se compose de deux parties distinctes caractérisées par l'emploi de la brique puis de la pierre, correspondant à deux campagnes de travaux assez proches l'une de l'autre.





*Eglise de Templiers, dite église Saint-Vincent du Temple*

La partie Est, probablement la plus ancienne, comporte trois travées en brique terminées par un chevet plat, disposition classique des édifices du Temple depuis le 12<sup>e</sup> siècle. Il semble que les Templiers entreprennent un programme ambitieux de construction (ou de re-construction ?) de l'église par l'Ouest durant le 4<sup>e</sup> quart du 13<sup>e</sup> siècle, selon un parti comparable à celui de la salle basse de la Sainte Chapelle de Paris: un large vaisseau flanqué de collatéraux très étroits voûtés d'ogives reposant sur des colonnettes adossées aux contreforts et reliées par des arcs aux piliers supportant les voûtes de la nef. Seules deux travées ont été édifiées, les travaux étant sans doute interrompus lors de l'échange de biens effectué en 1297 avec le prieuré fontevriste du Paravis (canton de Lavardac). Une clef de voûte représente un chevalier, en armes monté sur un cheval caparaçonné, dont le heaume se rapproche, selon G. Tholin, de ceux adoptés sous Philippe le Bel.



*Eglise de Templiers, dite église Saint-Vincent du Temple*

A l'occasion du transfert en 1609 du service de l'ancienne église Saint-Vincent, située hors les murs, à celle du Temple, le maître-autel, jusqu'alors dédié à saint Antoine, est placé sous l'invocation de saint Vincent. Le percement du portail occidental date du 18<sup>e</sup> siècle. Destruction d'un bâtiment accolé au Sud, mentionné sur le cadastre de 1826 à l'emplacement de l'actuelle sacristie, à l'occasion des travaux relatifs au passage de la voie ferrée vers le milieu du 19<sup>e</sup> siècle.

Eglise désaffectée en 1882 et restauration intérieure (voûtes, enlèvement des badigeons et peintures) en 1938, d'après un projet des architectes J. Kaehlerling et G. Rapin.

Les deux premières travées de nef et la tour-clocher sont construites en pierre de taille avec des lancis de brique à mi-hauteur.

*G. Grézolle, Port Sainte-Marie, Essais Historique. Revue de l'Agenais. Nérac 1962*

Top

## Puy-Fort-Eguille (47)

Maison du Temple de Puy-Fort-Eguille

*Département du Lot-et-Garonne, Arrondissement et Canton: Nérac - 47*



*Localisation: Maison du Temple de Puy-Fort-Eguille*

Cette localité, avec son territoire et sa seigneurie, tant plus spirituelle que temporelle,



formait une des principales et des plus anciennes dépendances de la commanderie d'Argenteins.

Signalons, en première ligne, dans ses archives, deux cartulaires, où sont inscrites les donations faites à ce membre pendant le XIIe siècle; nous y voyons tous les seigneurs de la contrée, Arnaud Sanz, Folquet du Puy, Arnaud d'Arricalau, Guillaume de Miron, Bernard du Puy et Reine sa femme, se dessaisir, en faveur du Temple d'Argenteins, de leurs droits sur le territoire et le dîmaire de Puyfortaiguille.

Dans le siècle suivant, l'importance de ce membre s'accrût par la donation que firent au commandeur, B. W. d'Aspet, les chevaliers Bertrand et Folquet de Savignac, de tout ce qu'ils possédaient à Puyfortaiguille (1260).

La charte, qui nous apprend cette libéralité, est accompagnée de la quittance de 37 sols et 7 deniers morlans, payés pour l'amortissement de ce fief, par W. d'Artiguelongue, chambrier d'Argenteins, à Jean Vaillet, bailli de Lavardac, pour Mgr le comte de Poitiers et de Toulouse (1261).

Quelques années plus tard, la juridiction de Puyfortaiguille, devint l'objet de sérieuses difficultés pour les Templiers: ils eurent beau prouver que, de tout temps, ils en avaient joui sans conteste ; elle leur fut disputée avec acharnement par noble dame, Mathe, veuve du noble baron, Amanieu d'Albret et tutrice de Namathe et de Naysabeau, ses nièces, filles de feu Bertrand Eysie, damoiseau.

Muni des pleins pouvoirs qui lui avaient été conférés par Pons de Brohet, Maître du Temple en Provence et par le chapitre provincial tenu à Montpellier, le commandeur, Pierre de Sombrun, entama des négociations avec ses puissants adversaires et parvint à conclure avec eux un traité de paréage, qui fut signé à Casteljaloux, le 5 du mois d'octobre 1283: la juridiction haute moyenne et basse de Puyfortaiguille était partagée également entre les jeunes princesses et la maison d'Argenteins.

### **Liste de Commandeurs Templiers du membre de Puy-Fort Eguille**

1230-1234. Arnaud de Campin.

1234-1237. Vidon de Lart.

1237-1243. Guillaume-Garsie d'Aure.

1243-1250. Arnaud Sabathier.

1250-1261. Guillanme d'Artiguelongue.

1261-1262. Fourtanier.

1285-xxxx. Pierre d'Aigud.

## Romestaing (47)

Maison du Temple de Romestaing

*Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement: Marmande, Canton: Bouglon - 47*



*Localisation: Maison du Temple de Romestaing*

Immédiatement après sa fondation, Cours était devenu pour les Templiers, un centre, autour duquel ne tardèrent pas à se grouper un certain nombre de dépendances dues à la générosité des seigneurs de la contrée. Un jour, vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, la petite ville de Bouglon présentait un aspect d'animation inaccoutumée; elle renfermait, en effet, dans ses murs une brillante et noble assemblée: on y voyait, à côté de Pierre, comte de Bigorre, entouré des chevaliers de sa cour, l'évêque de Basas, Guillaume-Arnaud de Tantalou, accompagné de deux de ses chanoines, Etienne, abbé de Fontguilhem, etc; au milieu de ces guerriers et de ces prélats, les chevaliers Augier de Bedeisan, Maître du Temple en Agenais, et Helie de Focald, premier commandeur de Cours, cachaient leurs armures sous leurs manteaux monastiques. Tous ces illustres personnages s'étaient réunis à la prière des seigneurs de Bouglon, Raymond et Amanieu son un fils, qui avaient voulu rehausser ainsi la solennité, mais surtout assurer la validité de l'acte pieux qu'ils se proposaient: « Pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs parents », ils se dépouillent en faveur de l'Ordre du Temple de la moitié des dîmes de Saint-Hilaire-de-Cavaniac. Cette donation, dont la date n'est pas indiquée, est antérieure à l'année 1165, époque de la mort de l'abbé Etienne et de celle de l'évêque Guillaume-Arnaud. Après ce récit, nous lisons, dans le vieux cartulaire de la commanderie, qu'Amanieu de Coutera et ses petits-fils, Forton et Bernard, cédèrent leur terre de Romestang au commandeur de Cours, pendant que W. du Bosc faisait donation

du quart de la dîme de Saint-Loubert. Dans le siècle suivant, nous voyons encore le seigneur Wilhem-Raymond donner au Temple, avec sa personne, sa terre de Castelpergous (1226).



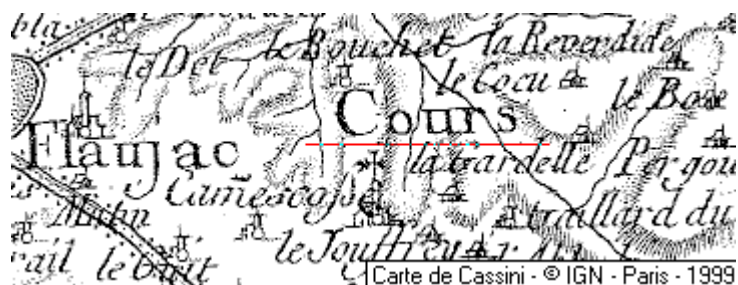
*Eglise de Romastaing - Sources image: [philippe laborderie](#)*

Toutes ces différentes possessions constituèrent le membre de Romestang, dépendant de la circonscription de Cours et qui devait lui rester uni dans toutes ses transformations successives.

La seigneurie entière de Romestang, avec la haute justice, avait été donnée aux Templiers, qui en jouissaient paisiblement, lorsqu'on l'année 1267, Bertrand de Got, prévôt des lieux de Coultures et de Loustrange pour l'archevêque de Bordeaux, s'avisa d'élever des doutes sur la légitimité de cette possession et de vouloir s'adjuger, au nom du prélat, cette juridiction. Dans ce but, il recourut au moyen que nous avons vu si souvent employer ailleurs; il organisa une expédition contre Romestang; ses hommes d'armes forcèrent les portes de la prison et en enlevèrent un détenu. Mais, dès que Pierre d'Audiran, précepteur de Romestang, eût prouvé ses droits devant la justice, à l'aide de nombreux témoins et de l'exhibition de ses titres, le prévôt dût reconnaître ses torts et restituer le prisonnier aux officiers du Temple.

Cours

*Département: Gironde, Arrondissement: Langon, Canton: Le Sud-Gironde - 33*



Localisation: Maison du Temple de Cours

Vital de Caupène, commandeur de Cours, acheta en 1283, de Bernard, comte d'Albret, sa part des dîmes de Romestaing, de sorte qu'au moment de leur chute les Templiers se trouvaient, tant au spirituel qu'au temporel, les seuls seigneurs de cette ville et de son territoire, dont héritèrent intégralement les Hospitaliers.

## Commandeurs Templiers de Romestaing

1267. Pierre d'Audiran.

Vital de Caupène. 1289.

1289-1292. Arnaud de la Croix.

Sources: A. Du Bourg, *Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.*

## Romestaing Situation géographique et topographique



Localisation: Maison du Temple de Romestaing

Campée au milieu d'un plateau harmonieusement vallonné, à 136 mètres d'altitude, se dresse dans le calme solennel des champs, la petite cité de Romestaing.

Les pentes rapides et boisées qui l'encadrent, descendent, au nord et à l'ouest, dans la fraîche vallée, où coule avec majesté le riant ruisseau le Lysos. Au sud dans le pittoresque vallon d'Auzac, s'élève à flanc de coteau une petite et modeste église, et, à

l'est vers le lieu de Balahade coulent diverses sources qui réunies forment le coquet et frais ruisseau le Sérac.

Situé à deux kilomètres de la route qui va de Cocumont à Grignols, elle fait surgir coquettement la tour carrée du clocher de sa curieuse et remarquable église du XIe siècle, ainsi que les toitures des maisons qui l'entourent, dont les, murailles lorsqu'elles sont dorées par le soleil paraissent s'endormir parmi la solitude des collines.

Romestaing est une commune de 367 habitants du canton de Bouglon, de l'arrondissement de Marmande et du département de Lot-et-Garonne.

La situation topographique, toute particulière de Romestaing, fut sûrement remarquée dès les premiers temps de l'occupation romaine puisque certaines marques de haute antiquité visibles encore de nos jours, permettent de supposer qu'elle fut un point important dans la région lorsque les deux grandes villes Bordeaux « Burdigala » et Agen « Aginum » étaient unies par les voies militaires et économiques qui suivaient la vallée de la Garonne. Et à mesure que les Romains, ces grands colonisateurs devinrent maîtres du pays, ils construisirent une seconde voie pour le service des villas et des bourgades élevées sur les coteaux et autres points culminants.

C'est sur cette seconde voie que se trouvait comme terme d'étape pour ceux qui venait de Fines « Calezun » ou d'Ussubium, « ville disparue située près du Mas-d'Agenais », la station-relais de Romestaing. A peu de distance de ce point d'arrêt, formant carrefour, partaient cinq routes se dirigeant:

1° vers Bazas par Sendets;

2° vers Campin;

3° vers Cocumont;

4° vers Goutz (Cours);

5° vers Grignols (1).

Les croisements de routes étaient généralement indiqués aux voyageurs sous le nom de *mansiones* ou *stationes* et servaient aussi à désigner les distances kilométriques.

La station de Romestaing fut mentionnée sous le nom latin de *Romana statio* qui a été retenu et a servi de désignation à ce lieu. C'est du reste l'opinion des étymologistes et des toponimistes.

Un autre chemin dit *Carrère de Lestrade* (via strata) qui coupait la première voie militaire de Fines à Romestaing, passait au pied des buttes de Mel et de Saboureau, pour arriver à Cocumont (2).

La butte ou tuque de Mel était un refuge et camp retranché que la culture a complètement transformé. Une cachette monétaire y fut découverte, mais malheureusement les pièces qu'elle contenait furent dispersées avant d'avoir pu être déterminées (3).

A 1600 mètres environ de ce lieu, à proximité du ruisseau le Sérac, se dresse la *Tuque de Saboureau*, dont la forme demi-ronde, en terre rapportée, est isolée d'un côté et défendue par des pentes naturelles. Les quelques débris de murs ne laissent aucun doute sur l'existence d'un château au sommet de cette éminence. Un très grand nombre d'objets en fer et restes de poterie épaisse, d'un grain grossier y ont été découverts par M. Daret, propriétaire à cette époque. Sur la pente nord-est il a été reconnu aussi une sépulture. Le mort gisait accroupi dans une fosse de forme circulaire dont l'orifice était étroit (4).

Au-dessous de cette butte existait un souterrain dont l'entrée, complètement bouchée, se trouvait sous la route de Cocumont à Bouglon et reliait le château au ruisseau le Sérac.

Les origines de ce château, ainsi d'ailleurs que celles de ses maîtres, se perdent dans la brume des temps, aussi la présence de cette forteresse, comme toute chose inexplicable, a défrayé maintes légendes que la tradition, a précieusement recueillies et que l'on rapporte encore à nos jours. Mais pendant la guerre de Cent ans, ce point stratégique aurait servi de poste de garde aux Anglais (Notes de M. Tholin).

Avant la Révolution, Romestaing était paroisse et juridiction de l'évêché de Bazas, du gouvernement militaire de Guyenne et Gascogne, du Parlement, de la Généralité, de l'Intendance de Bordeaux et de l'élection de Condom.

### **Commandeur de la commanderie de Romestaing**

Le commandeur de la commanderie de Romestaing était seigneur spirituel et temporel, haut, moyen et bas justicier, foncier et directe. Il percevait la dîme de toutes sortes de grains, gros et menus, du vin, des agneaux, du lin et du carnelage (5). En qualité de seigneur spirituel il nommait à la vicairie perpétuelle et en qualité de seigneur haut



justicier faisait exercer la justice en son nom par les officiers de Cours et seigneur foncier et directe, prenait les censives, rentes, droits de lods et ventes et prélations. (6).

La paroisse de Romestainig, dont la superficie était de 1559 hectares, avait Mazerolles pour annexe.

L'église paroissiale placée sous le vocable de Saint Christophe daterait de la fin du XIe siècle.



*L'église de Romestaing - Sources image: [Cocumont Aquitaine](#)*

## **Origines de la commanderie membre de Romestaing**

Les archives de la mairie de Romestaing ne possèdent aucun document concernant la commanderie des Templiers et Hospitaliers. Pour en connaître les origines, nous avons dû consulter Le fonds de l'Ordre de Malte conservé aux archives départementales de la Haute-Garonne, à Toulouse (7). Les précieux manuscrits qui y existent constituent un heureux appoint intéressant son histoire depuis le XIIe siècle à la Révolution. Mais nous devons, au sujet de la création de cette nouvelle commanderie, indiquer qu'au cours de la seconde moitié du XIIe siècle, les Templiers avaient établi près de la ville de Nérac, à Argenteins, le centre de leurs principales commanderies du Midi. Aucune date ne peut être fixée, la plus reculée serait:

« Arnaud d'Argenteins préférant l'abjection dans la maison du seigneur à l'habitation sous la tente du pêcheur, donne à l'Ordre du Temple, tous les biens et les droits qu'il possède soit dans la ville de Nérac, soit à l'extérieur et notamment le fief situé autour de

l'église de Sainte-Marie-d'Argenteins (8). Cette donation fut suivie d'une autre faite par le seigneur Garsias Marra (de la Roque) sa femme et nièce et leur fils. L'accord eut lieu « au mois d'avril, le 11<sup>o</sup> des Calendes de mai, le premier jour de la lune », sous le règne d'Henri d'Angleterre et l'épiscopat d'Elie de Castillon, année 1159. Peu de temps après, ils construisirent un puissant château à Cours pour y installer un établissement. Raymond de Bouglon (de Boglione), frère de Raymond de Pins et son beau-frère Bernard de Ravignan, firent don de leur terre de Courtz. Le sire d'Albret ajouta le fief qu'il possédait devant la potence de la ville. De même Arnaud de Greiset donna sa terre de Saint-Martin sous le règne de Henri d'Angleterre et l'épiscopat de Bertrand de Bordeaux, soit antérieurement à l'année 1173, date de la mort de ce prélat (9).

*« D'après les diverses pièces extraites des parchemins et vieux papiers, nous croyons que ce fut peu de temps après la fondation de Cours que l'ordre des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem créa un établissement à Romestaing dépendant de la circonscription de Cours. »*

Elle aurait eu lieu très probablement en l'année 1160 et serait due à des libéralités pieuses. Aucun document ne permet de l'affirmer, cependant certains faits permettent de le supposer. Ainsi, un jour vers le milieu du XII<sup>e</sup> siècle, la petite cité de Bouglon présentait une grande animation. Les seigneurs de Bouglon, Raymond et son fils Amanieu avaient convoqués à Bouglon une brillante et noble assemblée où on y voyait à côté de Pierre, comte de Bigorre, entouré des chevaliers de sa cour, Guillaume-Arnaud de Tontolon, évêque de Bazas, accompagné de deux de ses chanoines, Etienne, abbé de Fonguillem, Hélié de Focald, premier commandeur de Cours et au milieu de ces guerriers et de ces prélats, certains chevaliers cachaient leurs armures sous leurs manteaux monastiques.

En invitant ces illustres personnages à assister à une réunion en cette ville, le seigneur de Bouglon avait voulu assurer la validité d'un acte pieux qu'il se proposait de faire en faveur de Romestaing et rehausser ainsi ce geste de générosité qui indiquait que: « Pour le salut de leurs âmes et celles de leurs parents, ils se dépouillaient en faveur de l'Ordre du Temple de la moitié des dîmes de Saint-Hilaire de Cavaniac (Romestaing) (10). »

La présence de Guillaume-Arnaud de Tontolon, évêque de Bazas de 1152 à 1165, et de Hélié de Focald, commandeur de Cours de 1160 à 1175, et l'existence du donateur Raymond de Bouglon, que nous voyons comme témoin dans un acte de confirmation de

privilèges en faveur de l'abbaye de la Sauve, en 1157, affermissent cette opinion et rendent vraisemblable l'année 1160, comme date de fondation de la Commanderie de Romestaing.

Les chevaliers de Saint Jean qui étaient à la fois de l'ordre monastique et militaire, avaient choisi l'emplacement de Romestaing pour siège de cette nouvelle commanderie, non pas comme point stratégique mais comme lien de contrôle sur une vieille route romaine. Son rôle semble avoir été au début celui d'une hôtellerie chargée d'apporter soulagement et repos aux voyageurs dans ce gîte d'étape.

### **Libéralités, Donations et Acquisitions.**

Le recueil des actes concernant les vieilles et antiques donations faites à la commanderie du Temple de Romestaing et les inventaires des titres et reconnaissances qui y figurent ne permettent pas de préciser le mode de fondation des domaines que les chevaliers ont possédés depuis 1160 à 1789. Cependant le cartulaire ou charte descriptive des terres acquises par achats, engagements ou donations, fait connaître la volonté expresse des donateurs ainsi que la provenance des terres et domaines.

La donation de 1167, inscrite au numéro 30, par les amples détails qui sont donnés, montre que les donateurs n'ont d'autres soucis par la concession de leurs biens temporels « pour eux et pour toute leur race que de s'assurer la participation aux biens spirituels de l'Ordre. »

En voici la teneur: « Au nom de la sainte et indivisible trinité, moi Raymond de Bouglon et moi Amanieu son fils, nous donnons librement, du conseil et assentiment de nos neveux Etienne et Anessant, pour nous et pour toute notre race, la moitié de la dîme de Saint-Hilaire de Cavagnan et aussi les hommes et les femmes de Cridalauze, avec tout ce qui leur appartient et encore les moulins de Tumamoton, avec leurs appartenances. Nous avons fait cette donation à Dieu et à la maison de Romestaing dans la main de frère Auger et d'Hélie de Foucauld. Nous avons fait cette donation le jour de la Nativité du Seigneur a Bouglon. Témoins Pierre comte de Bigoere, Sans Amanieu de Bouglon et bien d'autres. Afin que cette donation ne puisse à l'avenir être annulée, nous la confirmons dans la main de Guillaume, évêque de Bazas, et de ses chanoines Vital Corbelli et P. Scotelli, en présence de Etienne, abbé de Fonguillem (11), et de ses frères, l'an de l'incarnation du Seigneur, mil cent soixante-sept. »

Et à la même date sous le n° 31, il est inscrit: « Encore plus, moi Amanieu de Bouglon,

j'ai donné à Dieu et aux chevaliers du Temple, deux cents sous morlas sur le fief de Cridalauze, 100 sous pour moi et les autres 100 sous pour le salut de l'âme de mon frère Etienne. Je concède aussi ma part des moulins de Trumamoton (12). »

Au sujet des terres achetées par les Templiers, nous relevons sous le n° 5, que Arnaud de Coutures donne sa personne et sa terre à Dieu et aux chevaliers du Temple. Sa terre fut payée 26 sous morlas et 6 conques, mesure de Bazas, 3 de froment et 3 de fèves. -  
*Département: Gironde, Arrondissement: Langon, Canton: Le Sud-Gironde, Hameau: Lascoutures - 33*

Sous le n° 6, Aimerie, cousine d'Arnaud de Coutures, femme d'Arnaud de Cantecorp, donna sa terre qu'elle avait à Romestaing à Dieu et aux chevaliers du Temple. Elle reçut par charité 8 sous morlas et un boeuf. Les fils, Pierre et Vidal, approuvèrent cette donation et s'en portèrent garants.

De même Raymond, Guillem de Casepriounde, (case profonde), donna toute sa vigne de Casepriounde à Dieu et aux chevaliers du Temple. Les chevaliers lui donnèrent par charité 50 sous morlas et 3 boeufs.

Une donation donnée avec garanties et responsabilité est intéressante par les conditions qu'elle comporte. Elle est inscrite sous le n° 61 et est ainsi libellée:

« Moi Amanieu de Cantiran j'engage à Pierre de Sainte-Marthe et à la maison du Tempe, la terre de Figairols, cultivée ou non, la forêt, la vigne et les hommes pour 100 sous morlas. Fidéjusseurs, Amanieu de Cantiran lui-même. Forton de Cantiran son neveu, W. Aramont Delbosc. Les hommes de cette terre demeurent responsables et débiteurs. Donation faite dans la main de W. Client, commandeur de Cours (13) et en présence des témoins W. Espéron, W. Raymond, chapelain et bien d'autres. »

Une acquisition faite en 1180, sans limite de contenance, offre une description particulière, elle porte le n° 33 et établit ce qui suit:

« Pierre fils de Raymond de Beujac, je donne aux frères du Temple, la vigne que je possède à Casepriounde, *autant que peut fourir trois bêcheurs.* » Cette donation fut faite avec l'approbation de ses père et mère et payée 3 Sous morlas.

Celle de nourrir toute sa vie le donateur est inscrite sous le n° 54 et indique que Bernard

Tison se donna à Dieu et aux chevaliers du Temple, avec sa terre de Romestaing, cultivée ou non et la maison lui donna à manger toute sa vie.

Parmi les nombreuses donations et concessions faites aux chevaliers, nous en relevons une qui fit l'objet d'une contestation, c'est celle inscrite au n° 65.

« Guillaume Vital et Raymond frères donnent à Dieu et aux chevaliers du Temple toute la terre et la dîme de **Saint-Loubert**. » Cette terre fut payée 24 sous morlas et Forton le Renard, Bertrand. Espèros et Vital Arribat élevèrent des protestations au sujet de cette donation, mais ayant reçu 40 sous de charité, cessèrent tous leurs prétentions. -

*Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement: Marmande, Canton: Les Forêts de Gascogne*  
- 47

Les actes de donation de la Commanderie de Romestaing, qui se trouvent dans les vieux cartulaires n° 1 à 8 des cartons de l'Ordre de Malte conservés aux Archives départementales de la Haute-Garonne, à Toulouse, sont si nombreux que nous avons dû nous borner à citer seulement ceux dont la teneur des libéralités paraissaient apporter des détails intéressants la création et les débuts de cet établissement.

Ces élans de générosité s'étaient manifestés particulièrement à l'occasion des croisades par des personnes qui n'avaient pu y participer. Elles furent pour la commanderie des témoignages de considération et de respect, car les fondateurs étaient en général d'anciens combattants de Terre Sainte qui représentaient une longue période de foi chevaleresque faite d'action religieuse et militaire. Ce sont ces profonds sentiments de piété qui suscitèrent ces nombreuses donations.

La commanderie de Cours qui venait à peine d'être fondée en 1160 environ, grâce aux bienveillantes libéralités des seigneurs de la région, devint rapidement une grande puissance foncière et un centre important. Ce temple groupa en peu de temps, sept membres: Saint-Loubert, Coutures, Romestaing, La Tour d'Avance, Bouglon, Asques et Barbefère. La plupart des fondateurs avaient participé aux croisades et c'est leur présence qui produisit cet enthousiasme dans les consciences. Tous espéraient par la concession de leurs biens, s'assurer après leur mort la continuation de l'oeuvre à laquelle ils avaient consacré leur vie.

De tous côtés on cherchait à apporter aide et protection, ainsi nous citerons la reconnaissance féodale datée du 20 mars 1274 en faveur de Amanieu de Bouglon, au sujet de ses possessions dans les paroisses de Mozéro ! (Mazerolles) et Codz (Cours)

(14).

De même pour rétablir certains, privilèges tombés en désuétude, le 24 mai 1289, le prince Edouard 1er fils de Henri III, roi d'Angleterre, ratifia les acquisitions faites par Vital de Caupène, commandeur des temples de Cours et Romestaing à Raymond Garcia de Sancto-Salvador (Saint-Sauveur) à Rapines de la paroisse d'Esqueredes, ainsi que dans la paroisse de Sancti-Johannis Dausak et du lieu de Lamalon, paroisse de Mazerolles (15).

### **La commanderie des Templiers et des Hospitaliers de Romestaing**

Le chevalier Vital de Caupène à l'occasion de sa nomination de Commandeur en 1289, décida de fonder autour de son donjon une bastide et octroya à cet effet une charte de coutumes aux habitants de Cours. Ces coutumes, dont nous publions les extraits ci-après, établissent:

1. — Qu'il jura d'être bon seigneur pour ses vassaux et les défendra contre tout ennemi extérieur et reçut leur serment de fidélité;
2. — Les habitants paieront les fiefs, avec les ventes de chaque, sol un denier et d'engagement une maille;
3. — Si quelqu'un meurt sans enfant ou sans faire de testament, la moitié de son bien sera à la commanderie et l'autre moitié à ses plus proches parents;
4. — Ceux qui battront quelqu'un s'il y a pilaye, paieront au commandeur 66 sols et l'amende au blessé à la connaissance de la cour du diet seigneur;
5. — Tout larron de jour aura l'oreille coupée et s'il l'a eue déjà il sera justicié et ses biens confisqués au proffit du seigneur, excepté les larrons des fruits qui seront punis suivant la coutume de la maison;
6. — Ceux qui feront vendre par justice les meubles sans crier, paieront au commandeur 60 sols;
7. — Ceux qui outrepasseront les dictes criées faites par le seigneur lui paieront 6 sols; plus de toute petite criée le commandeur aura 6 sols;
8. — Tous ceux qui seront condempnés auront par la cour dudict seigneur leurs biens confisqués à icelluy;
9. — Tout homme adultère, surpris au liet sera amené tout nud avec la fame par ledict lieu;
10. — Si quelqu'un se sent grevé par le juge de Cours, pourra estre appelant devant le commandeur d'Argenteins, et d'icelluy au grand; prieur de Saint Gilles;
11. — Si quelqu'un quitte le lieu il peut vendre tous ses biens à des habitants dudict Cours et non à autres ou au commandeur qui peut retenir à mesme prix les choses



susdictes vendues;

12. — Ledict commandeur doit défendre et protéger les dicts habitants et leurs biens;

13. — Plus pour tout dommage de bestail causé aux bled, vignes et preds, paiera quatre liards à celui qui trouvera ledict bestail pour chaque grosse teste et un liard pour chaque mesme beste, outre il paiera le dommage;

14. — La forge dudict lieu appartiendra au commandeur comme cy-devant et restera au lieu où elle est;

15. — Les habitants sont tenus d'aller moudre aux moulins dudict sieur commandeur suivant qu'il a esté réglé cy-devant par Vital Caupène, commandeur de Cours et les habitants dudict lieu par acte retenu par seigneur Gasc, notaire de Casteljaloux;

16. — Chaque feu allumant paiera une poule la veille de Noël;

17. — Les bois de Larraque, d'Ausac, de Garrifets demeureront défendus aux dicts habitants;

18. — Personne ne pourra couper du bois ver ni sec au bois appelé Doal Gassiès sous peine de six sols d'amande et lorsqu'il y aura glands audict bois, on ne pourra y mestre aucun bestail jusqu'à la Saint Martin auquel cas le commandeur; y mettra ses pourceaux pendant quinze jours et après lesdicts habitants les leurs; que s'ils les y mettent depuis la Nativité Notre Dame jusqu'au quinzième après la Saint Martin ils paieront le dommage comis au preds;

19. — Pourront les dicts habitants faire depaistre leur bestail et couper bois pour leur usage dans les autres bois de la dicte maison, exceptés les cy-dessus défendus, se réservant le commandeur de pouvoir vandre le gland;

20. — Les dicts habitants ne peuvent amasser de glands sous peine de 6 sols d'amande.

Cette charte des coutumes fut donnée le mardi avant la fête de Saint Martin d'hiver en 1289 et approuvée et ratifiée par Bernard de la Roque, commandeur d'Argenteins. Elle fut complétée par divers autres accords, ceux de 1304 avaient pour but de régler les droits de dépaissance dans les bois de la commanderie et ceux de 1305 d'établir la fixation du paiement des dîmes. Ces diverses chartes n'étaient pas spéciales à la Commanderie de Cours, car elles devaient servir à régir tous les membres qui composaient cette circonscription. Malgré les différentes transactions qui eurent lieu, Romestaing resta toujours uni à Cours.

Les droits dont disposait le commandeur lui imposaient des devoirs correspondants envers ses vassaux, dont les principaux étaient:

« 1° Le commandeur devait pourvoir la paroisse d'un vicaire perpétuel ou recteur;  
2° Ce prêtre devait appartenir à l'Ordre de Saint Jean, ou autre ordre qui veuille en faire profession. Son traitement était fixé et servi suivant la décision du chapitre provincial; les grosses et menues réparations et le renouvellement des objets du culte étaient complètement à sa charge. »

Les visites générales de la commanderie étaient faites tous les cinq ans. Les commissaires étaient au nombre de trois et comprenaient un chevalier, un prêtre chapelain et un notaire greffier.

Les deux commanderies de Cours et de Romestaing restèrent longtemps gouvernées par le même commandeur et seigneur et régies par les mêmes coutumes.

### **Vicaire Perpétuelle**

La commanderie-membre de Romestaing quoique comprise dans la circonscription de la commanderie-chef de Cours, le commandeur de Romestaing était seigneur spirituel ou curé primitif et avait droit à la présentation de la vicairie perpétuelle.

Il devait supporter tous les frais du culte et à ce titre prélevait toute la dîme et la prémices. En 1289, c'est le commandeur d'Argenteins, Barrau de Graynhia, qui par lettres de collation et de provision en faveur de Arnaud de Bineys de l'église de Romestaing, établit qu'il aura *Victum et Vestitum*, dans la maison de Romestaing et outre les offrandes et les oblations de l'église, excepté le jour de Saint Christophe, les droits de mortuaire et espouille et autres droits curiaux.

Par les lettres de collation il est entré en saisine de la cure et suivant les formalités de la tradition a reçu les clefs de l'église, le gond de la porte, les cordes du clocher, le calice, le missel, a embrasé l'autel et les reliques (16).

En 1650, au procès-verbal de la visite de la Commanderie d'Argenteins, Romestaing figure comme membre, et à la visite de 1679, le recteur vicaire, perpétuel, fait connaître qu'il dit deux messes chaque fête de dimanche, une à Saint-Loubert et l'autre à Romestaing et qu'il reçoit une pension de 180 livres (17).

Les droits du commandeur étaient affermés 700 livres par an et un tonneau de vin, soit 4 barriques.

Selon la chartre de 1305, concernant les redevances et dîmes dues par les habitants les *Novales* (18) étaient exclusivement réservées au vicaire.

Au sujet des visites pastorales faites par l'évêque de Bazas, la coutume exigeait que chaque feu allumant devait, pour cette circonstance, fournir une poule.

A la visite générale qui eut lieu le 2 juillet 1711, à Romestaing, par le grand prieur de Toulouse, frère Gaspard de Pontevès-Bargène, chevalier de l'Ordre de Saint Jean de Jérusalem,. Conseiller du Roi en tous ses conseils, le sieur Gautier, vicaire perpétuel, a déclaré que cette paroisse est annexe de Saint-Loubert et que la maison presbytérale appartient aux paroissiens. Il a déclaré, en outre, qu'il avait été nommé par M. le chevalier de Cayx, procureur de feu son oncle commandeur en l'année 1708 et qu'il jouissait en qualité de vicaire perpétuel, de la commanderie, du domaine qui en dépend et d'une pension de 250 livres, pour le service des deux églises. Le casuel ou vérolh lui était entièrement réservé de même le *bis in die* et que l'église de Romestaing ne possédait qu'un seul *obit* (19) de 30 sols et qu'il y avait environ 170 communians.

Au cours de cette visite pastorale, plusieurs habitants de Romestaing et en particulier les sieurs Jean Luflade, François Laville et Jean Barthe, furent appelés et invités à donner sur le sieur Gautier, vicaire perpétuel, des renseignements sur sa conduite sacerdotale et privée. Tous furent unanimes à déclarer que ledit vicaire perpétuel remplit très bien tous les devoirs d'un zélé et charitable pasteur, que tout le monde dans la paroisse est fort satisfait de son service et de sa conduite. Au surplus le dénombrement des droits dudit sieur commandeur est exact et qu'ils « *scament qu'il y ait d'usurpation, alvévation, ni obmission à ce qu'il jouit paisiblement du contenu en icelluy.* » (20).

A ces renseignements nous devons ajouter que sur présentation du Commandeur d'Argenteins, Mgr. de Gourgues, évêque de Bazas, ratifia cette nomination et fixa Les provisions appartenant à l'a cure de Romestaing et Saint-Lubert. Le commandeur de Cours était le sieur Laborde. Le tout fut insinué et contrôlé à Bazas, au greffe des insinuations ecclésiastiques, le 16 avril 1708 (21).

La paroisse de Romestaing, tantôt annexe de Cours et d'Argenteins, tantôt indépendante, tantôt annexe de Saint-Loubert, a toujours eu Mazerolles pour annexe. La paroisse de Saint-Loubert est aujourd'hui supprimée.

Les commanderies de Cours et de Romestaing furent souvent gouvernées par le même

seigneur, mais toujours régies par les mêmes coutumes et traditions. Ainsi, le 26 septembre 1759, la commanderie-membre de Romestaing faisait partie de la commanderie d'Argenteins ainsi que le mentionne le procès-verbal de la visite générale faite à cette date par Messire frère Bernard de Roquette-Buisson, grand-croix de l'ordre de Saint Jean de Jérusalem et bailli de Manesque. Ce jour-là, accompagné de commissaires, visiteurs généraux, de son secrétaire et en présence du sieur Dubourg, vicaire perpétuel, le vénérable bailli de Roquette, en sa qualité de commandeur de Romestaing, fit faire un dénombrement que nous résumerons ainsi:

Seigneur spirituel et temporel, il perçoit la dîme dans toute la paroisse, de toutes sortes de grains, gros et menus, du vin, des agneaux, du lin, du carnelage, à l'exception de la dîme de la filasse qui est prise par la fabrique de l'église. Il nomme à la vicairie perpétuelle tant de Romestaing que de Saint-Loubert, et le casuel ou vérolh, appartient au vicaire perpétuel.

A la visite de l'église, tous les objets et ornements servant au culte furent inventoriés et inscrits dans l'ordre suivant:

1. — Un ciboire d'argent doré en dedans;
2. — Une chasuble de satin fleuri blanc et te devant d'autel le même;
3. — Deux chasubles, une de camelot violet et noir et la deuxième de satin à petites rayes vert, blanc et rouge;
4. — Une chasuble de moire blanc qui a besoin d'être tournée;
5. — Une chasuble de taffetas rouge;
6. — Ung chasuble d'étamine violet;
7. — Une chasuble de camelot vert;
8. — Un pluvial d'un bord de toute couleur;
9. — Un devant d'autel de taffetas rouge;
10. — Une aube de camelot noir;
11. — Une écharpe de taffetas blanc pour la bénédiction;
12. — Trois aubes, une bonne, les autres usées et quatre corporaux bons et trois usés;
13. — Quatre nappes fines et quatre grossières pour l'autel, non comprises celles qui sont sur l'autel;
14. — Un missel et un cahier pour les morts et un rituel neuf; une croix processionnelle de laiton et l'encensoir et sa navette qu'il faut raccommoder;
15. — Un fanal pour porter le viatique;
16. — Une clochette pour l'élévation. (22)

Et de plus le procès-verbal de cette visite mentionne « que conduit avec les cérémonies accoutumées devant le maître-autel et après nos prières et donné au peuple la bénédiction du Très Saint Sacrement, nous avons visité un ciboire d'argent doré en dedans, couvert d'un voile de soye, renfermé avec un soleil dont le pied est d'argent tenu dans un tabernacle orné de plusieurs pièces de sculpture, d'une niche pour l'exposition du Saint-Sacrement, garnie d'une statue de la Vierge, le dôme étant terminé par une croix, le tout doré à fond, porte sur des gradins peints de diverses couleurs sur lesquels nous avons vu six mauvais chandeliers petits et un vieux crucifix, le tableau qui est au-dessus du tabernacle représente un christ, la vierge et saint Antoine, recouvert d'un, rideau de toile bleue et le reste de la façade est en planches peintes de plusieurs couleurs. »

### **Redevances, dîmes, prémices**

Nommé en 1279, commandeur de Cours et de Romestaing, Vital de Caupène donna à ces commanderies, par son agissante activité, son attention soutenue, un développement, une vie nouvelle et une importance exceptionnelle. Quatre années après, en 1283, il acheta au comte d'Albret sa part des dîmes de Romestaing. Puis il fonda autour de son donjon de Cours une bastide et octroya, le mardi avant la fête de Saint Martin d'hiver de l'année 1289, une charte des redevances où il établit nettement ce qui était dû par les paroissiens pour raison des dîmes, prémices, offrandes et autres droits paroissiaux.

Le commandeur était entier décimateur et le vicaire perpétuel avait sur les revenus paroissiaux la portion congrue nécessaire à sa subsistance. (23)

L'évêché de Bazas avait certainement des droits sur le dîmaire de la paroisse de Romestaing, puisque en 1280, l'évêque Hugues de Rochefort, donna la dîme de Romestaing à un de ses archidiacres. (24) Et l'année de sa nomination de commandeur de Cours en 1279, Vital de Caupène, par collation du chevalier Bernard de La Roque, commandeur d'Argenteins, accorda à l'église de Romestaing en faveur d'Arnaud de Bineys, *victum et vestitum*, et en outre les offrandes et oblations de l'église, excepté le jour de saint Christophe, patron de la paroisse, ainsi que le droit de mortuaire, espouilles et autres droits curiaux. De même, le 24 mai 1289, Edouard Ier roi d'Angleterre ratifie les acquisitions et conquêtes faites par Vital de Caupène dans les paroisses d'Auzac et d'Esquerdes (25).

En 1305, c'est par une sentence arbitrale rendue entre noble Jean de Caumont,

commandeur de Cours, et Arnaud, chapelain de l'église de Cours, que furent établis les droits paroissiaux dus par les habitants pour raison des dîmes, prémices, offrandes, etc. Cette charte qui fixait et assignait à chaque paroissien le devoir qu'il avait à remplir selon les circonstances, ordonnait à Cours ainsi qu'à Romestaing ce qui suit:

« 1. — Les habitants paieront au commandeur et chapelain la dixme des bleds, lins et chanvres au sillon et du vin en vendange; plus ils paieront la prémices des dicts bleds au trentième, comme il est de coutume au diocèse de Bazas;

2. — Chaque paroissien qui tiendra une paire de boeufs ou plus donnera après la moisson vers la Saint Martin deux pugnères de bleds rases, deux de mixture, une de millet et une autre de palmale, celui qui ne tiendra qu'une beste pour labourer paiera une pugnère froment et une autre de mixture et qui ne tiendra pas de beste paiera demi pugnère froment et demi pugnère mixture de la mesure indiquée dans une pierre creuse pour qu'elle ne puisse être diminuée, ni augmentée;

3. — Chaque feu allumant paiera racione, commestionne au profit de la paroisse, deux sols bourdelais ou lui donnera un repas un choix des dicts habitants;

4. — Pour le mariage le mary donnera 6 pains, de ceux qui se fairont pour les nopces et 2 pintes de vin de meilleure mesure d'apresent de Casteljaloux et une pitance de chair la meilleure après la première et deux poules pour le souper; la fame sy elle est d'une autre paroisse donnera la mesme choses à la réserve de deux poules du souper; que sy elle est de la mesme paroisse ne donnera que deux poules; que sy elle espouse un estrangier avec dessein de demeurer dans la paroisse elle ne donnera que 2 poules et le mary donnera la mesme que les aultes paroissiens comme il est de coutume; que sy c'est un jour maigre on donnera audit curé une portion équivalante en poissant et fromage, ou eschaingera ladite portion de chair en argent; sy le mary va se marier hors de la paroisse à dessein d'y habiter, il paiera 7 sols bourdelais et la fame se mariant aussy hors de la paroisse paiera 2 poules, moyennant quoy le recteur leur donnera permission pour aller espouser;

5. — Les fames venant à l'esglise après les acouches donnera à l'offrande un cierge de demi quart et deux pains et un denier pour l'évangile et 15 deniers pour le repas du recteur;

6. — A l'évangile qui se dit sur l'enfant baptisé le parrain donnera deux deniers et un cierge de demi quart et la marraine un pain ou un denier en obole à son choix;



7. — Aux confessions de caresme le maistre de la maison donnera deux deniers bourdelais et deux deniers pour le cierge pascal, les aultres donneront chascuns un denier tournois;

8. — Sy c'est une fame qui tienne maison elle paiera deux deniers, plus pour l'administration du saine sacrament à un malade elle donnera un denier bourdelais, pour l'extrême onction elle donnera au recteur 4 deniers bourdelais et au cleric 2 deniers;

9. — Pour les sépultures il sera payé pour les enfants jusques à l'âge de sept ans 12 deniers bourdelais et de 7 jusqu'à 13 ans, deux sols et pour tout autre âge de ceux qui ne serait pas mariés sera payé 6 sols et ne seront pas obligés de faire dire les septaine ny trentenaire;

10. — Pour tout autre qui ne sera point chef de maison sera payé 5 sols et des habits des defunctz mariés il sera donné une tunique ou autre chose au choix du recteur et ne sera tenu ny l'un ny l'autre au septième ou trentenaire;

11. — Pour le maistre de maison ou maistresse sera payé 6 sols au Commandeur, 4 sols au curé et 12 deniers au cleric et pour la septaine huit sols et pour le trentenaire 4 sols et deux habits de ceux qu'aura le defunct pourvu qu'il en ait trois au choix du recteur et un cierge de chasque prestre qui ascistera aux sépultures sera donné 4 deniers bourdelais et un cierge et au cleric deux deniers et un cierge;

12. — Chaque feu allumant paiera une poule chaque année lorsque Monsieur l'evesque de Bazas fera la visite de la paroisse;

13. — Pour les dixmes du carnelage paieront les habitants des aigneaux, chevraux, pourceaux, essaing d'abeilles de dix un et ceux qui n'en auront pas dix paieront ce qui sera jugé à propos;

14. — Pour chaque poulin, veau de laict, asnon paiera un denier marlas;

15. — Les offrandes aux festes se fairont à la dévotion de chascun » (26).

Un différend survenu en 1323, à Saint-Sardos (Lot-et-Garonne), entre le seigneur de

Montpezat et les gens du roi de France, provoqua la guerre de Cent ans, cette longue lutte armée entre Français et Anglais, que le comte de Valois, frère de Philippe le Bel, porta rapidement en Guyenne et particulièrement dans le Bazadais. Cette lamentable guerre, par les ravages et usurpations qu'elle suscita, sema la ruine de tous côtés, car en 1347 le commandeur de Romestaing fit connaître à l'évêque de Bazas, Gaillard II de Latrave, que ses revenus ont été sérieusement diminués par les guerres incessantes qui ont ravagé le pays. Que de plus, les nobles et les seigneurs, par la plus sanglante dérision ont provoqué des haines mortelles et placé les églises et les ecclésiastiques dans un état déplorable (27).

Aussi des rancunes funestes et des querelles intolérables prolongèrent cette période désastreuse et la marquèrent par des actes de violence exercés sur les prêtres et les consuls. Le clergé, en présence d'un sauvage esprit d'insubordination fit ressortir les devoirs qui devaient exister entre le prêtre et le peuple.

Puis en 1460, par un accord conclu entre l'évêque de Bazas et le commandeur, il fut établi et reconnu que le lieu de Cours ne fait aucun devoir audit évêque, n'y celui de Romestaing, seule l'annexe de Saint Loubert est tenue de lui faire une pugnère de froment et une de seigle (28).

Nous citerons aussi la ratification qui fut faite par le chapitre provincial de Toulouse, en 1512, entre Jean Boutet, chevalier, et frère Bernard Goulard, commandeur d'Argenteins, et libellée ainsi:

« Bernard Goulard donne audit Boutet, pour raison de délaissement, la dîme et autres droits qu'il avait sur les rectories de Cours, Romestaing, Saint-Loubert, Saint Sylvestre, Auzac, les moulins de Saint-Pastour, avec la pension de deux florins d'or. » (29)

Et lorsque Maistre Saubat de Pommiers, conseiller du roi et président es enquêtes en la Cour du Parlement de Bordeaux, ordonna la levée du don gratuit, par lettres patentes données en la Cour de France, à Saint-Germain-en-Laye, le 21 juin 1523, à cotiser, asseoir et imposer sur tous les gens d'église, clergés et bénéficiaires de l'évêché de Bazas, le commandeur de Courtz est imposé pour C livres et le recteur de Courtz et Romestaing pour 12 livres. Cette levée du don gratuit imposée à tout le clergé du royaume avait pour but d'aider, subvenir et résister aux entreprises des ennemis et adversaires. (30)

## Romestaing - Notes

1. *L. Dubos, Quelques voies Romaines, Revue de l'Agenais, 1917, page 14.*
2. *L. Dubos, opuscule cité, pages 17 et 18.*
3. *Recueil des travaux de la Société des Sciences et Arts d'Agen, tome V, 2e série, 1877, page 393.*
4. *Silos funéraires. Tombes creusées en rond ayant en moyenne 1 m. 50 de largeur, 1 m. 20 de hauteur, 0 m. 40 de largeur de l'orifice. Ces tombes circulaires qui sont attribuées à l'âge de fer servaient à la crémation entière des cadavres. Le dessus des tombes étaient des débris de toutes sortes, toriques, etc. — Recueil des travaux de la Société des Sciences et Arts d'Agen, tome V, 2e série, 1877, page 393.*
5. *Le terme de carnelage désigne la dîme du croît des moutons, agneaux, chèvres et porcs.*
6. *Nous devons un témoignage de reconnaissance pour le généreux appoint de ses notes et de ses conseils à M. Martin, archiviste adjoint à Toulouse, qui a bien voulu faciliter mes recherches aux Archives départementales de Toulouse et aider mon effrayante insuffisance en pareille matière.*
7. *Supplément aux études sur l'architecture religieuse de l'Agenais, par G. Tholin, page 30.*
8. *Archives départementales de la Haute-Garonne, Archives d'Argenteins, L. 1.*
9. *Gailla Christiana, tome II.*
10. *Cette donation est antérieure à l'année 1165, époque de la mort de l'abbé Etienne et de celle de l'évêque Guillaume-Arnaud. — Gallia-Christania, tome I.*
11. *Poniguillem (Gironde) près de Flaujagues (Grignols) arrondissement de Bazas, abbaye de l'Ordre de Cîteaux, fondée en 1124.*
12. *Archives départementales de Haute-Garonne, Romestaing, Cartulaire N° 8.*
13. *W. Client fut commandeur de Cours de 1180 à 1190.*
14. *Archives historiques de la Gironde, tome III, page 41.*
15. *Archives historiques de la Gironde, tome II, page 123, n° CXII.*
16. *Archives départementales de la Haute-Garonne. Ordre de Malte, série 1, n° 36, côte n° 32.*
17. *Argenteins, L. VI.*
18. *Novalles, revenu établi à la fin du XVe siècle pour les lettres terres défrichées.*
19. *Obît, Service fondé pour le repos de l'âme d'un mort.*
20. *Archives départementales de la Haute-Garonne. Registre des visites N° 423, page 42.*
21. *Archives départementales de la Haute-Garonne. Romestaing et Saint-Loubert, 1708, n° 83.*
22. *Archives départementales de la Haute-Garonne. Ordre de Malte. Registre des visites, N° 432, page 401.*
23. *De quelques commanderies de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem en Agenais, par Mlle Chaumié, page 155.*
24. *D'après la chronique bazadaise et le Gallia Christiana, Hugues de Rochefort fut évêque de Bazas de 1277 à sa mort en 1294.*

25. *Archives historiques de la Gironde, Tome II, page 123. Collection Bréquigny, tome II.*
26. *Carton des chartes, transactions et achats de Cours, pièce N° 48. Archives départementales de la Haute-Garonne.*
27. *Ordre de Malte. Archives de Romestaing, L. I.*
28. *Archives départementales de la Haute-Garonne. Ordre de Malte. Liasse des titres, n° 178.*
29. *Archives historiques de Haute-Garonne. - Liasse des titres de Cours, n° 165.*
30. *Archives historiques de la Gironde, tome 28, pages 313, 314, 315.*

Sources: M. Veilhon. *Revue de l'Agenais, bulletin de la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Agen. Agen 1951.*

## Domaine du Temple de Caseprioude (?)

En 1160, Les Templiers de Romestaing reçurent de Raymond Guilhem de Caseprioude sa vigne de Caseprioude.

Pierre, fils de Raymond de Beujac, donna la vigne qu'il possédait à Caseprioude, à Hélie de Focald, précepteur de Cours, pour la fondation de la Maison du Temple de Romestaing.

Sources: *Extrait des textes de Monique Sieuzac - Templiers et Hospitaliers dans le Lot-et-Garonne - Editions Cheminements.*

2007

Top

## Saint-Gervais (chapelle de) (47)

Chapelle Saint-Gervais du Temple de Brulhes ou Temple-sur-Lot

*Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement: Villeneuve-sur-Lot, Canton: Sainte-Livrade-sur-Lot, Commune: Castelmoron-sur-Lot - 47*



Localisation: *Chapelle Saint-Gervais du Temple*

Rentrant dans l'histoire proprement dite de la Commanderie, nous signalerons une importante donation, qui vint vers la fin du XIIIe siècle augmenter considérablement l'importance du domaine et surtout des revenus des Templiers.

Le 5 mai de l'année 1288, le seigneur Guillaume Amanieu de Castelmauron, damoiseau, s'était rendu au Temple de Brulhes pour se dessaisir en faveur du commandeur, Bernard de la Selve, de la seigneurie qu'il avait sur quelques parties du territoire des Templiers, de tout droit de péage qu'il prélevait tant sur terre que sur eau, de l'impôt du passage, qu'il percevait de moitié avec le monastère de Fontgrave, sur la rivière du Lot, des dîmes des chapelles de Saint-Gervais et de Saint-Avit, etc. Le généreux seigneur fut reçu, à sa demande donat de la maison et les Templiers lui promirent la sépulture, après sa mort dans leur église, « plus 5 messes par an, pour le repos de son âme en l'honneur des 5 plaies de Notre-Seigneur. »

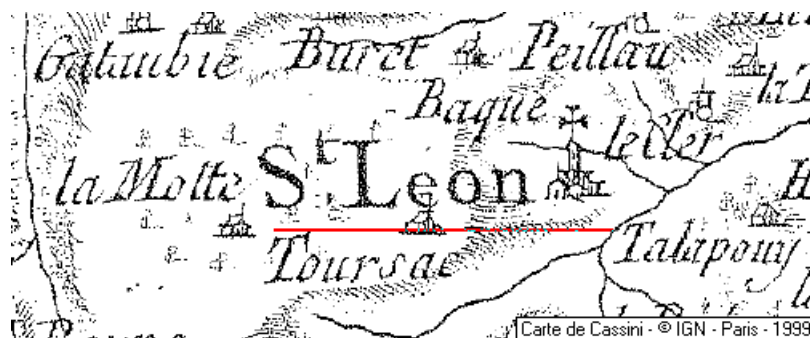
*Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.*

Top

## Saint-Leon (Lot-et-Garonne) (47)

Maison du Temple de Saint-Léon

*Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement: Nérac, Canton: Lavardac, Commune: Damazan - 47*



*Localisation: Maison du Temple de Saint-Léon*

Cette petite localité, située en plein Agenais, non loin de la ville de Damazan (47), était une des plus anciennes dépendances du Temple d'Argenteins.

Son importance avait engagé dans la suite les maîtres de l'Ordre dans cette contrée à y établir un religieux chargé spécialement de l'administration de ce membre, bien qu'il ne constituât pas une commanderie séparée.

Si les archives ne nous apprennent pas les origines du Temple de Saint-Léon, elles nous fournissent des détails assez intéressants sur la suite de son histoire. Le 23 juin 1271, le chevalier Bernard de Rovinhan donna à la maison de Saint-Léon, entre les mains d'Arnaud d'Oson, commandeur d'Argenteins (47), les redevances, droits et seigneuries qu'il possédait dans les paroisses: De « Saint-Jean-du-Perchet ? »

De « Saint-Pierre-de-Comberase »

De « Saint-Michel »

De « Saint-Cirq (47) »

De « Saint-Léon (47). »



*Eglise du Temple de Saint-Léon*

Cet accroissement d'importance ne tarde pas à soulever contre le Temple de Saint-Léon d'assez nombreux orages. Le « noble baron Nestenen Ferriol », seigneur de Villefranche, disputa avec acharnement aux Templiers la juridiction de Saint-Léon. Après des discussions longues et irritées, les deux parties finirent par se mettre d'accord et signèrent, le 2 juillet 1281, dans l'église de Saint-Léon, une transaction, qui définissait les droits de chacun: la basse justice sera partagée par moitié entre les deux; quant à la haute, les Templiers en auront un tiers et le baron les deux autres tiers ainsi que



l'exécution des condamnés à mort. Les premiers auront la forge, le monopole de la vente du vin dans la ville pendant tout le mois de mai.

La maison de Saint-Léon, ses habitants, sa compagnie et maynade seront soumis au baron et à la ville de Villefranche, comme ceux du Temple d'Agen le sont à la seigneurie et à la ville d'Agen.

De la Maison du Temple de Saint-Léon d'épandaient plusieurs maisons dans la ville de Daumazan (47), « au quartier dit de la Commanderie », et les « fiefs de Fargues » et de « Lurbey », situés dans la juridiction de Villefranche-en-Albret.

## Liste des Commandeurs Templiers de Saint-Léon

Dans la moitié du XIIIe siècle:

Guilhem Peire.

Arnaud-Guillaume de Vidalhac.

Bernard de Caurelhac.

Odon de Calhaved.

1258-1260. Guillaume - Arnaud de Tanchoède.

1261-1262 Pierre d'Orles

1253-1264 Arnaud de Graniers.

1265-1266. Pierre de Melinhan.

1266-1257. Wilhelm de Lavedan.

1281-1285 Bernard de Leymont.

*Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.*

Top

## Saint-Vincent-de-Dominipech (47)

Domaine du Temple de Saint-Vincent de Dominipech

*Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement: Marmande, Canton: Seyches, Commune: Saint-Salvy - 47*



*Localisation: Domaine du Temple de Saint-Vincent de Dominipech*

Sur ce site, les Templiers avaient des biens et en particulier l'église de Saint-Vincent.



*Saint-Vincent de Dominipech - Sources: Internet*

## **Eglise paroissiale Saint-Vincent**

L'église dépendait, tout comme la commanderie de Dominipech à Saint-Salvy, du Temple d'Agen ; une première campagne de construction a lieu au XIIIe siècle: reste de gros appareil sur le mur nord, banc dans la première travée, construction du chevet à cinq pans au XVe siècle; réaménagement du choeur à la fin du XVIIe siècle avec la mise en place d'une clôture de choeur et de la chaire à prêcher et construction de la chapelle sud. La sacristie, aujourd'hui ruinée, date du XIXe siècle.

*Sources: Inventaire général du patrimoine culturel. Monuments Historiques.*

## **Saint-Vincent de Dominipech**

Dépendant également de la commanderie Brulhes ou de nos jours Temple-sur-Lot, on trouve celle de Dominipech, sur la colline qui sépare Saint-Salvy de Lacépède. Dominipech (le coteau qui domine), si puissant jadis, n'est même plus une commune.

L'église qui a dû être magnifique jadis est abandonnée.

Sources: *La Dépêche.fr*, extrait de l'article du 15 novembre 1998 de Benoît Salses

Top

## Saint-Vincent-Lamontjoie (47)

Maison du Temple de Saint-Vincent-Lamontjoie

Département: *Lot-et-Garonne*, Arrondissement: *Nérac*, Canton: *L'Albret - 47*



Localisation: *Maison du Temple de Saint-Vincent de Lamontjoie*

Cette Maison du Temple daterait vraisemblablement du XIII<sup>e</sup> siècle, c'est en tout cas celle de la chapelle romane. A la vue des vestiges, elle devait être fortifiée, on peut encore distinguer les restes d'une enceinte et un escalier permettant l'accès à un chemin de ronde.

L'église Saint Vincent a été construite à proximité de la villa antique de Veziac. Elle est donnée en 1064 à Cluny par Hugo de Brulhois et Pierre de Gavarret, selon J. Benaben. L'église de Saint-Vincent Jugée trop loin du prieuré de Layrac dont elle dépend, elle est cédée aux Templiers en 1199.

Sources: *Monique Sieuzac. Templiers et Hospitaliers dans le Lot-et-Garonne. Editions Cheminements 2007*

## Maison du Temple de La Cavalerie

Membre: Nomdieu

Dépendances:(Saint Vincent, Bonnefond, Saint Lary) Saint-Vincent-de-Lamontjoie

Sources : *Pierre Vidal - Hospitaliers et Templiers en France Méridionale - Le Grand Prieuré de Toulouse de l'Ordre de Malte -*

Association : *Les Amis des Archives de la Haute-Garonne - Editions CNRS.*

## Saint-Vincent-Lamontjoie

— La grange et l'église de Bonnefond appartenaient au prieuré de fontevristes du Paravis, à Feugarolles. En 1298, afin de regrouper leurs domaines, le prieuré du Paravis et la commanderie d'Argentens effectuent un échange entre les granges et églises de Bonnefond et de Lomiers (Nérac) et les biens des Templiers à Port-Sainte-Marie.

— Selon J. Benaben, une maison dirigée par un commandeur est établie à Bonnefond par les hospitaliers.

— En 1493, Bonnefond est rattachée à la commanderie du Nomdieu. Annexe de l'église de Nomdieu depuis 1641, elle est rattachée à Saint-Vincent-de-La-Montjoie en 1802.

— Au 14<sup>e</sup> siècle, elle portait le vocable de Notre-Dame, celui de Saint-Arnaud apparaissant dans les textes du 17<sup>e</sup> siècle, selon J. Benaben.

— L'édifice a été reconstruit dans la 1<sup>ère</sup> moitié du 16<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle un curé y est encore mentionné ; de cette période date la tête sculptée sur un culot du pignon occidental ; elle n'a sans doute jamais été voûtée.

— En 1695, le mur sud en partie écroulé est reconstruit. Elle est restaurée en 1808 par les habitants de la paroisse. Le clocher a été refait en 1902, par Monthus. Durant le 1<sup>er</sup> quart du 20<sup>e</sup> siècle, l'abside est remplacée par un mur plat.

*Mousset Hélène, Inventaire général du patrimoine culturel*

Top

## Saumont (47)

Domaine du Temple de Saumont

*Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement: Nérac, Canton: Nérac - 47*



*Localisation: Domaine du Temple de Saumont*

Les Templiers de Brulhes possédaient une Maison avec chapelle, probablement des biens en terres et rentes.

Je n'ai trouvé cité cette possession pour le moment que dans l'ouvrage de M. Monique Sieuzac.

Sources: Monique Sieuzac, *Templiers et Hospitaliers dans le Lot-et-Garonne*. Editions Cheminements 2007

Top

## Temple-sur-Lot (Brulhes) (47)

Maison du Temple de Brulhes ou Le Temple-sur-Lot.

*Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement: Villeneuve-sur-Lot, Canton: Sainte-Livrade-sur-Lot - 47.*



Localisation: Le Temple-sur-Lot

Brulhes de nos jours le Temple-sur-Lot, portait jadis le nom de Temple-de-Brulhes, de Bruillhes ou de Breuil (les trois termes signifiant garenne ou petit bois).

Dans la portion de la vicomté de Brulhois, comprise entre le Lot et la Garonne, les Templiers possédaient dès les premiers temps de leur établissement dans le Midi, un vaste territoire, situé dans les environs de la place de Montpezat. Ce fut au centre de ce fief, sur les bords de la rivière du Lot, qu'ils jetèrent les fondements d'un formidable donjon, qui prit le nom de Temple de **Brulhes** et où les Maîtres des maisons de l'Ordre dans l'Agenais s'empressèrent de transporter leur résidence. Comme nous avons pu déjà le voir ailleurs, une conséquence toute naturelle suivit de près l'érection du château; autour des murailles du Temple de Brulhes vinrent se ranger petit à petit les maisons des habitants des campagnes voisines; peu de temps après, une ville se trouva

tout naturellement formée et prit le nom du château qui la protégeait.

Les Templiers, dans la dernière partie du XIIIe siècle, résolurent de favoriser ce mouvement de formation, en construisant une bastide, ou plutôt, en fortifiant la ville déjà existante. Un extrait de charte non daté nous apprend qu'un traité de paréage fut conclu en cette occasion entre le Roi et le commandeur. Le premier se chargea des frais de fortifications de la nouvelle bastide, moyennant la cession par les Templiers de la moitié de leur basse juridiction sur ce territoire, des oblies qu'ils y percevaient, des droits de four, de boucherie, de leude et de péage. Bientôt après la bastide s'éleva entourée de sa muraille et commandée par le fort du Temple, malgré les protestations du seigneur de Montpezat, qui prétendait sa juridiction sur ces lieux.

Les archives du Temple de **Brulhes** contiennent une charte très intéressante que nous ne pouvons passer sous silence, quoiqu'elle ne rentre pas précisément dans le cadre de cette étude. C'est le traité de paix, « d'amor e paria », conclu entre les habitants de Lectoure, représentés par leurs consuls, d'une part, et, de l'autre, par l'archiprêtre de la Plume et le bailli de Brulhois, agissant au nom des habitants de toute la vicomté; traité, qui devait mettre fin à quelqu'une de ces guerres interminables, si fréquentes à cette époque non seulement de royaume à royaume, mais encore de province à province et de ville à ville. Les consuls de Lectoure promettent que, si un de leurs concitoyens faisait à l'avenir du tort à quelque habitant du pays du Brulhois, ils le feraient loyalement réparer dans le délai de 15 jours, serment que répètent les représentants du parti opposé. A cette charte sont encore suspendues les attaches des sceaux du consulat de Lectoure, du Prieur de Lairac et du bailli du Brulhois, (les sceaux ont malheureusement disparu).

Rentrant dans l'histoire proprement dite de la Commanderie, nous signalerons une importante donation, qui vint vers la fin du XIIIe siècle augmenter considérablement l'importance du domaine et surtout des revenus des Templiers.

## **Chapelle de Saint-Avit**

*Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement: Marmande, Canton: Seyches - 47*





Chapelle de saint-Avit, XIIIe siècle - Sources: [Lieux d'Energies](#)

Le 5 mai de l'année 1288, le seigneur Guillaume Amanieu de Castelmauron, damoiseau, s'était rendu au Temple de Brulhes pour se dessaisir en faveur du commandeur, Bernard de la Selve, de la seigneurie qu'il avait sur quelques parties du territoire des Templiers, de tout droit de péage qu'il prélevait tant sur terre que sur eau, de l'impôt du passage, qu'il percevait de moitié avec le monastère de Fontgrave, sur la rivière du Lot, des dîmes des chapelles de Saint-Gervais et de **Saint-Avit**, etc. Le généreux seigneur fut reçu, à sa demande donat de la maison et les Templiers lui promirent la sépulture, après sa mort dans leur église, « plus 5 messes par an, pour le repos de son âme en l'honneur des 5 plaies de Nôtre-Seigneur. »

Pour ce qui est de la chapelle de **Saint-Gervais**, elle se trouvait près de Casteljaloux, il faut dire qu'a Casteljaloux existait une commanderie de Saint-Jean de Jérusalem.

La commanderie de **Casteljaloux**. Bien avant le XIIIe siècle, les chevaliers de Saint-Jean étaient établis à Casteljaloux. En 1241 Amanieu d'Albret signa dans cette ville une charte par laquelle il confirmait les donations faites par ses ancêtres à l'hôpital de Jérusalem des dimes du moulin de Casteljaloux, etc. Decimas molendini Castrigelosi... (DUBOURG, Grand-Prieuré, page 407)

### Liste des Magister du Temple de Brulhes ou d'Agen

xxxx-1161. Jourdain de la Contraria.

xxxx-1256. Pierre Boyer.

xxxx-1281. Raymond de Cantamerle.

1288-1290. Bertrand de la Selve.

xxxx-1298. Guillaume de Bernard.

Sources: *Grand-Prieuré de Toulouse, M.A. Du Bourg (1883)*

## Tour d'Avance (La) (47)

Domaine du Temple de la Tour d'Avance

*Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement: Nérac, Canton: Damazan, Commune: Fargues-sur-Ourbise - 47*



*Localisation: Domaine du Temple de la Tour d'Avance*

Les Templiers ont construit cette tour (Tour Saint-Martin d'Avance) pour surveiller cette partie de leur territoire et assurer un logement de passage.



*La Tour d'Avance*

La tour n'était pas le seul bâtiment à cet endroit, il y en avait d'autres, ils étaient modestes. La tour construite au XIIIe siècle, était un élément de l'enceinte, elle était flanquée d'une tourelle ronde avec escalier à vis qui desservait les étages de la tour. Le reste de l'enceinte, sur un des côtés est construit une petite chapelle, sur un autre des côtés, une écurie et une cuisine, les deux autres côtés sont des murs qui ferment l'enceinte. Le tout construit au centre d'une clairière au bord du ruisseau l'Avance, au beau milieu d'une forêt de pins.

De cette Maison du Temple d'Avance, dépendait trois métairies, deux moulins, des bois, des landes, des pâturages.

*Sources: Monique Sieuzac - Templiers et hospitaliers dans le Lot-et-Garonne - Editions Cheminements - 2008.*

## **La Tour d'Avance**



*La Tour-Avance*

Sur les confins de ce pays désolé et infertile, connu sous le nom de Landes, plus désert encore pendant le moyen-âge qu'il ne l'est de nos jours, les chevaliers de Saint-Jean possédaient un donjon, sentinelle avancée au milieu de ces solitudes. Située dans le pays d'Albret et la juridiction de Fargues, la Tour d'Avance servait à la fois de place de guerre et de résidence pour l'Hospitalier chargé de recueillir les maigres revenus de ce vaste territoire. D'où venait à l'Ordre de Saint- Jean cette forteresse, quelle en fut la destinée pendant le moyen-âge ?



*La Tour-Avance*



Voilà autant de questions que les archives laissent sans réponses, se contentant de nous en donner la description. C'était: « un chateau en forme de tour carrée à cinq estages, ayant une chambre à chaque estage et le degré pour monter aux chambres estant en pierre, fait à vis, formant en dehors une tour ronde. »

Voilà bien dans toute sa sévérité le donjon du XIIIe siècle, sur lequel les années avaient passé sans altérer son aspect primitif.

*Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.*

Top

## **Tumamoton (Moulins) (47)**

Les moulins de Tumamoton

*Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement: Marmande, Canton: Bouglon - 47*

Un jour, vers le milieu du XIIe siècle, la petite ville de Bouglon présentait un aspect d'animation inaccoutumée elle renfermait, en effet, dans ses murs une brillante et noble assemblée on y voyait, à côté de Pierre, comte de Bigorre, entouré des chevaliers de sa cour, l'évêque de Basas, Guillaume-Arnaud de Tantalou, accompagné de deux de ses chanoines, Etienne, abbé de Fontguilhem, etc ; au milieu de ces guerriers et de ces prélats, les chevaliers Augier de Bedeisan, Maître du Temple en Agenais, et Helie de Focald, premier commandeur de Cours, cachaient leurs armures sous leurs manteaux monastiques.

Tous ces illustres personnages s'étaient réunis à la prière des seigneurs de Bouglon, Raymond et Amanieu son fils, qui avaient voulu rehausser ainsi la solennité, mais surtout assurer la validité de l'acte pieux qu'ils se proposaient.

« Pour le salut de leurs âmes et de celles de leurs parents, » ils se dépouillent en faveur de l'Ordre du Temple de la moitié des dîmes de Saint-Hilaire-de-Cavaniac. (*Introuvable sur les cartes, peut-être est-ce de nos jours Grézet-Cavagnan*)

Cette donation, dont la date n'est pas indiquée, est antérieure à l'année 1165, époque de la mort de l'abbé Etienne et de celle de l'évêque Guillaume-Arnaud.

*Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.*

## Les moulins de Tumamoto

*Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement: Marmande, Canton: Bouglon, Commune: Samazan - 47*



*Localisation: Moulins du Temple de Tumamoto*

Le même jour et sur le même acte, une donation non rapportée par M. Du Bourg.

En 1160, Raymond de Bouglon et Amanieu son fils, donnent librement, du conseil et assentiment de leurs neveux Etienne et Anessant à Hélie de Focald, précepteur de Cours, les moulins de Tumamoto, avec leurs appartenances, pour la fondation de la Maison du Temple de Romestaing.

*Sources: Monique Sieuzac, Templiers et Hospitaliers dans le Lot-et-Garonne. Editions Cheminements 2007*

Top

## Veyries (47)

### Chapelle du Temple Sainte-Marie-de-Veyries

*Département: Lot-et-Garonne, Arrondissement: Nérac, Canton: Casteljaloux - 47*



*Localisation: Chapelle du Temple Sainte-Marie-de-Veyries*



Les Templiers se sont installés en ce lieu-dit désertique à 4 kilomètres de Casteljaloux, on n'a pas malheureusement de date, néanmoins, ils ont créés le village de Sainte-Marie-de-Veyries.

On peut voir la **chapelle** romane, très restaurée avec son clocher pignon à deux baies.

*Sources: Monique Sieuzac, Templiers et Hospitaliers dans le Lot-et-Garonne. Editions Cheminements 2007*

### Chapelle du Temple Sainte-Marie-de-Veyries

En 1254, dame Marie de Gaumont et Xans Augier, son fils, donnèrent au Temple de Cours la dîme de Sainte-Marie de Veyriès. Quelque temps après, l'évêque de Basas approuva cette donation et confirma aux Templiers la seigneurie spirituelle qui venait de leur être conférée (1259).

*Sources: A. Du Bourg, Histoire du Grand Prieuré de Toulouse - Toulouse - 1883.*

1300

### Maison du Temple de la Sainte-Trinité

*Département: Charente, Arrondissement: Confolens, Canton: Charente-Vienne, Commune: Brillac - 16*



*Localisation: Maison du Temple de la Sainte-Trinité*

Au nord de Brillac, à Aunac, les Templiers avaient installé une commanderie désignée sous le nom de Sainte-Trinité.

Son existence demeure obscure ; on sait cependant qu'après avoir été unie à la commanderie Saint-Jean-Baptiste de Champeau, en Limousin, (cette commanderie

limousine fondée en 1282, par les Templiers, comme celle de Beauvais-sur-Matha dans la Saintonge, appartient ensuite à l'ordre de Malte), elle ne cessa de décliner depuis le XVIIe siècle.

*Sources: Les Templiers en Charente les Commanderies et leurs Chapelles - Charles Daras - S.A.H.C.*

Compléments d'informations sur le site de [Charente-Limousine](#)

Top